



PAR COURRIER RECOMMANDÉ

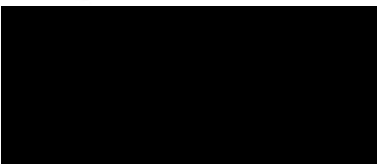
Le Stade

La Tour

Le Centre sportif

L'Esplanade
Financière Sun Life

Montréal, le 3 février 2016



OBJET : Votre demande d'accès à l'information du 11 janvier 2016
N/Dossier No : DAI 302



La présente a pour but de répondre à votre demande du 11 janvier dernier adressée à notre organisme en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée « la Loi ») et ayant pour objet l'accès et l'obtention des documents suivants :

« Les procès-verbaux des meetings du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques pour l'année 2014 et 2015-2016. »

Après analyse de votre demande, nous acceptons partiellement d'obtempérer à votre demande, et trouverez joint aux présentes les documents demandés. Nous invoquons les articles 20, 22, 23, 27, 37, 39 et 57 de la Loi au soutien de notre réponse. Ces articles prévoient d'ailleurs ce qui suit :

20. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public dans un domaine de leur compétence.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

23. *Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.*

27. *Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation.*

Il peut également refuser de communiquer, pendant dix ans à compter de sa date, une étude préparée en vue de l'imposition d'une taxe, d'un tarif ou d'une redevance.

37. *Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation fait depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.*

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

39. *Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.*

57. Les renseignements personnels suivants ont un caractère public:

1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;

2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public;

3° un renseignement concernant une personne en sa qualité de partie à un contrat de services conclu avec un organisme public, ainsi que les conditions de ce contrat;

4° le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage;

5° le nom et l'adresse de l'établissement du titulaire d'un permis délivré par un organisme public et dont la détention est requise en vertu de la loi pour exercer une activité ou une profession ou pour exploiter un commerce.

Toutefois, les renseignements personnels prévus au premier alinéa n'ont pas un caractère public si leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime. De même, les renseignements personnels visés aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa n'ont pas un caractère public dans la mesure où la communication de cette information révélerait un renseignement dont la communication doit ou peut être refusée en vertu de la section II du chapitre II.

En outre, les renseignements personnels prévus au paragraphe 2° ne peuvent avoir pour effet de révéler le traitement d'un membre du personnel d'un organisme public.

De plus, nous invoquons le privilège du litige¹ au soutien de notre refus de vous communiquer certaines informations visées par votre demande.

Nous portons à votre attention, et pour le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 octobre 2015 que celui-ci est en cours de rédaction, et ne vous sera donc pas produit.

¹ *Blank c. Canada* (2006) 2 R.C.S. 319.

Conformément à l'article 135 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet et l'extrait pertinent de la Loi.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Me Denis Privé

Secrétaire général et Vice-président
des affaires juridiques et corporatives

Responsable de l'accès à l'information et
de la protection des renseignements personnels

p. j.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Édifice Lomer-Gouin
575 rue Saint-Amable
Bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 17^e jour de février 2014.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

- M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Cynthia Biasolo (par téléphone)
Rossana Pettinati (par téléphone)
Maria Ricciardi (par téléphone)
Suzie Pellerin
- MM. Paul Saint-Jacques, Président-directeur général par intérim
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau
Paul Arseneault
Bruny Surin

Étaient présents à titre d'invité :

- MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry (en partie)

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

- M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants : 3.3 « Recommandation pour la nomination d'un Président-directeur général » et 3.4 « Nomination au comité de gouvernance et d'éthique ».

2. Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 16 décembre 2013 et de la réunion extraordinaire du 20 décembre 2013

Les membres ont pris connaissance des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 16 décembre 2013, ainsi que de la réunion extraordinaire tenue le

20 décembre 2013 et sur motion dûment approuvée, il est résolu de les adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. Communication de la Présidente

3.1 Nomination d'un membre au CA en remplacement de M. Henri-Paul Martel

RÉSOLUTION N° 7736

ATTENDU QU'un poste d'administrateur est actuellement vacant au sein du conseil d'administration du Parc olympique depuis le décès de M. Henri-Paul Martel;

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit que le Parc olympique est administré par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit également que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil;

ATTENDU QUE deux candidats répondants au profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil ont été rencontrés afin de combler le poste d'administrateur vacant, soit [REDACTED]

SUR proposition dûment appuyée, il est RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au gouvernement, pour le poste d'administrateur vacant au sein du conseil d'administration du Parc olympique, deux candidats rencontrant les compétences et l'expérience de ce poste, soit [REDACTED]

3.2 Nomination transitoire au comité des immobilisations

RÉSOLUTION N° 7737

ATTENDU QUE le décès de M. Henri-Paul Martel a créé une vacance au poste de président du comité des immobilisations;

ATTENDU QUE le poste de président du comité des immobilisations sera comblé par le successeur de M. Henri-Paul Martel au sein du conseil d'administration du Parc olympique;

ATTENDU QUE dans l'intervalle, il y a lieu d'effectuer une nomination transitoire pour le poste de président du comité des immobilisations;

ATTENDU QUE le conseil offre la charge à M. Gaëtan Laflamme qui accepte séance tenante;

SUR proposition dûment appuyée, il est RÉSOLU :

DE NOMMER M. Gaëtan Laflamme à titre de président du comité des immobilisations et ce, à compter de ce jour.

3.3 Recommandation pour la nomination d'un Président-directeur général

RÉSOLUTION N° 7738

ATTENDU QUE Me David Heurtel a démissionné de son poste de président-directeur général du Parc olympique le 5 novembre 2013;

ATTENDU QUE le gouvernement a nommé, par le décret 1240-2013 du 27 novembre 2013, M. Paul Saint-Jacques président-directeur général par intérim du Parc olympique;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un président-directeur général de façon permanente;

ATTENDU QUE l'article 5.2 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit que le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétence et d'expérience établi par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, par sa résolution No 7735 du 20 décembre 2013, le profil de compétence et d'expérience du président-directeur général du Parc olympique;

ATTENDU QUE M. Michel Labrecque a été rencontré comme candidat potentiel pour le poste de président-directeur général du Parc olympique et qu'il correspond au profil de compétence et d'expérience établi par le conseil d'administration, tant par son expérience professionnelle, que par sa vision et sa crédibilité, et ce, à un moment critique de la vie du Parc olympique;

SUR proposition dûment appuyée, il est RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au gouvernement de nommer M. Michel Labrecque comme président-directeur général du Parc olympique.

3.4 Nomination au comité de gouvernance et d'éthique

RÉSOLUTION N° 7739

ATTENDU QUE M. Bruny Surin souhaite assumer un rôle sur un des comités du conseil d'administration du Parc olympique;

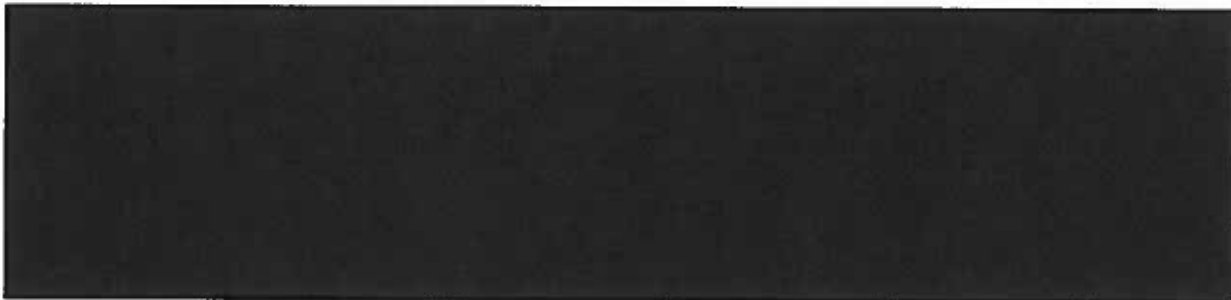
ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.1 du Règlement 181 concernant la création d'un comité de gouvernance et d'éthique, le Comité est composé d'au moins trois membres;

ATTENDU QUE le conseil propose M. Bruny Surin comme membre du comité de gouvernance et d'éthique et qu'il accepte séance tenante;

SUR proposition dûment appuyée, il est RÉSOLU :

DE NOMMER M. Bruny Surin à titre de membre du comité de gouvernance et d'éthique du Parc olympique et ce, à compter de ce jour.

4. Communication du Président-directeur général



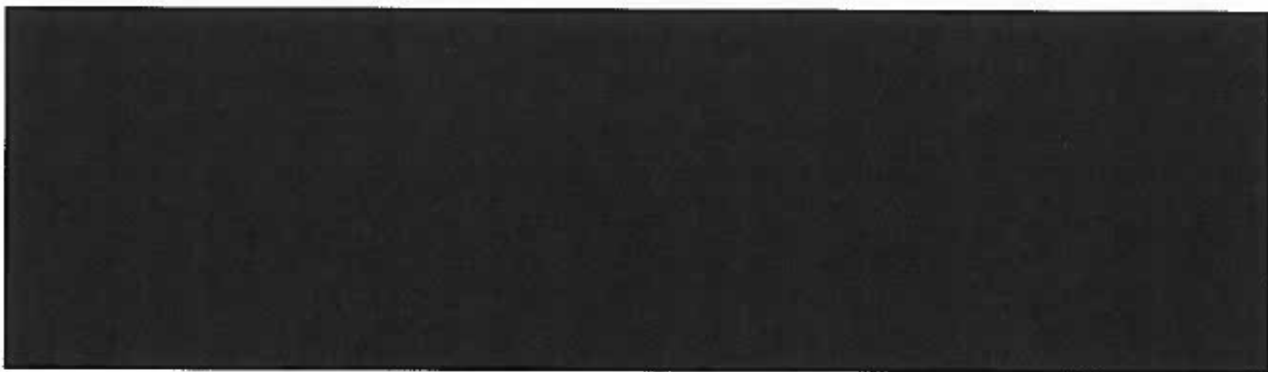
4.2 Modifications à la loi constitutive du Parc olympique

Le Président-directeur général fait un suivi sur le projet de modifications à la loi constitutive du Parc olympique.



4.4 Réclamation dossier Simanella

Le Président-directeur général et Me Denis Privé présentent aux membres du conseil un suivi concernant la réclamation dans le dossier Simanella. La cour d'appel du Québec a rendu son jugement le 23 janvier 2014 et maintient la décision de la cour de première instance.



5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 12 février 2014. Le président du comité résume les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.1.2 Rapport d'audit du Vérificateur général

Le président du comité présente au conseil les résultats d'audit des états financiers du Parc olympique au 31 octobre 2013 par le Vérificateur général du Québec. Il précise que le Vérificateur général prévoit formuler une opinion avec réserve sur les états financiers. Cette opinion avec réserve concerne l'application non conforme du chapitre SP 3410 Paiements de transfert.

5.1.3 États financiers du Parc olympique au 31 octobre 2013

RÉSOLUTION N° 7740

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport d'audit du Vérificateur général du Québec concernant les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2013;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2013, audités par le Vérificateur général du Québec;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2013;

ATTENDU Qu'il y a lieu d'approuver les états financiers audités tels que soumis et d'autoriser deux (2) administrateurs à les signer au nom du Conseil;

SUR proposition dûment appuyée, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2013 et audités par le Vérificateur général du Québec

et

D'AUTORISER Mme Maya Raic et M. Gaëtan Laflamme à signer ces états financiers au nom du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques.

5.1.4 Politique générale en matière de billetterie – mise à jour

RÉSOLUTION N° 7741

ATTENDU QUE la politique générale en matière de billetterie du Parc olympique a été adoptée par le conseil d'administration par sa Résolution No 6582 du 15 juin 1993;

ATTENDU QUE cette politique date de plus de vingt ans et qu'il y a lieu de lui apporter une mise à jour afin de l'ancrer dans les réalités actuelles du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification concernant la mise à jour de la politique générale en matière de billetterie du Parc olympique;

SUR proposition dûment appuyée, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER la mise à jour de la politique générale en matière de billetterie du Parc olympique.

5.2 Comité de gouvernance et d'éthique

5.2.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 6 février 2014. La présidente du comité résume les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.2.2 Suivi 2012-2013 du plan stratégique 2012-2017

La présidente du comité présente aux membres du conseil un suivi pour l'année 2012-2013 du Plan stratégique 2012-2017 du Parc olympique. Le suivi s'effectue à l'aide d'un outil de onze fiches présentant l'atteinte des résultats annuels, ainsi qu'un statut pour chacun des objectifs du plan stratégique.

5.2.3 Priorités du CA pour 2013-2014

RÉSOLUTION N° 7742

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet d'approuver les priorités du conseil d'administration pour 2013-2014;

SUR proposition dûment appuyée, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER les priorités du conseil d'administration pour 2013-2014 proposées dans le document ci-joint.

5.2.4 Formation des membres du CA pour 2014

Les membres du conseil discutent d'une activité de formation potentielle pour les membres du CA en 2014. Le comité de gouvernance et d'éthique se penchera sur ce point dans une prochaine rencontre et reviendra avec des propositions au conseil.

5.3 Comité des ressources humaines

5.3.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport de la présidente du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 5 février 2014. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

6. Vice-présidence Construction et entretien

M. Maurice Landry se joint à l'assemblée à 18h 00.



6.2 Suivi du plan d'immobilisation 2009-2014

M. Maurice Landry présente aux membres du conseil un suivi sur l'avancement des projets du plan d'immobilisation 2009-2014 du Parc olympique en date du 31 janvier 2014.

6.3 Processus d'élaboration du plan d'immobilisation 2015-2020

M. Maurice Landry informe les membres du conseil sur le processus d'élaboration du plan d'immobilisation 2015-2020 du Parc olympique présentement en cours.

6.4 Acquisition d'un tableau indicateur

M. Maurice Landry informe les membres du conseil que le Parc olympique a lancé un appel d'offres dans le but d'acquérir un nouveau tableau indicateur pour le Stade olympique. Une rencontre extraordinaire téléphonique du conseil d'administration sera nécessaire la semaine prochaine afin d'approuver l'octroi du contrat.



6.6 Modifications à la portée du contrat de réfection des dalles

M. Maurice Landry présente aux membres du conseil un rapport concernant des modifications à la portée du contrat de réfection des dalles de béton. En raison des délais actuels d'exécution du contrat, ainsi que des modalités de l'entente avec la FIFA, des modifications doivent être apportées au contrat de réfection des dalles. Un suivi concernant ce dossier sera fait lors d'une prochaine rencontre du conseil d'administration.

7. Varia

Les membres du conseil souhaitent remercier M. Paul Saint-Jacques pour son travail de président-directeur général par intérim.

8. Documents déposés à titre d'information

8.1 Lettre déclarative de responsabilité

8.2



8.3 Rapport des dispositions de surplus pour l'année budgétaire 2012-2013

8.4 Déroptions aux politiques tarifaires du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013

8.5 Rapport sur les échanges de biens et services du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013

8.6 Rapport sur les voyages et déplacement du personnel à l'extérieur du Québec du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition dûment appuyée, est alors levée à 19h 00.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maya Raic', written over a horizontal line.

Maya Raic
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Privé', written over a horizontal line.

Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 11h30 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 21^e jour de février 2014.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Cynthia Biasolo
Suzie Pellerin

MM. Paul Saint-Jacques, Président-directeur général par intérim
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Étaient absents :

M^{mes} Rossana Pettinati
Maria Ricciardi

MM. Paul Arseneault
Bruny Surin

Était présent à titre d'invité :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Appel d'offres visant la location et l'installation d'un écran vidéo haute définition

RÉSOLUTION N° 7743

ATTENDU QU'en prévision de la venue de la Coupe du monde de soccer féminin prévue pour les mois d'août 2014 et juin 2015 au Stade olympique, la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) a conclu une entente contractuelle avec le Parc olympique stipulant que le Parc olympique doit fournir un tableau indicateur ainsi que son système d'opération en haute définition (HD);

ATTENDU QUE le tableau actuel dans le Stade olympique a été installé en 1992 et que sa technologie d'affichage n'est pas en HD;

ATTENDU QUE pour la première série de match prévue en août 2014, les délais de fabrication et de livraison d'un tableau neuf ne permettent pas de respecter l'échéancier serré de la FIFA et que le Parc olympique souhaite donc procéder à la location d'un tableau HD pour cette période;

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public EX515320 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet la « location et l'installation d'un écran vidéo haute définition »;

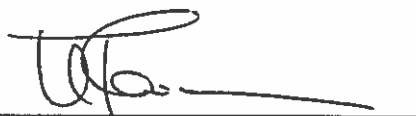
ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, deux (2) firmes se sont avérées conformes aux exigences légales et techniques du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien relative à l'octroi d'un contrat pour la « location et l'installation d'un écran vidéo haute définition »;

SUR proposition dûment appuyée, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour la « location et l'installation d'un écran vidéo haute définition » portant le numéro de projet 99-410, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Solotech Inc pour un montant de 206 903 \$, excluant les taxes, pour la période du 1^{er} août au 25 août 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition dûment appuyée, est alors levée à 12h 00.


Maya Raic
Présidente


Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 17^e jour de mars 2014.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Cynthia Biasolo
Rossana Pettinati
Maria Ricciardi
Suzie Pellerin

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau
Paul Arseneault
Bruny Surin

Était absente :

M^{me} Cynthia Biasolo

Étaient présents à titre d'invité :

MM. Sylvain Bédard
Philip Tousignant

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^{re} Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Communication de la Présidente

La Présidente du conseil commence par souhaiter la bienvenue au nouveau Président-directeur général, M. Michel Labrecque.

Elle fait également un suivi sur le processus pour la nomination d'un remplaçant de M. Henri-Paul Martel au sein du conseil d'administration.

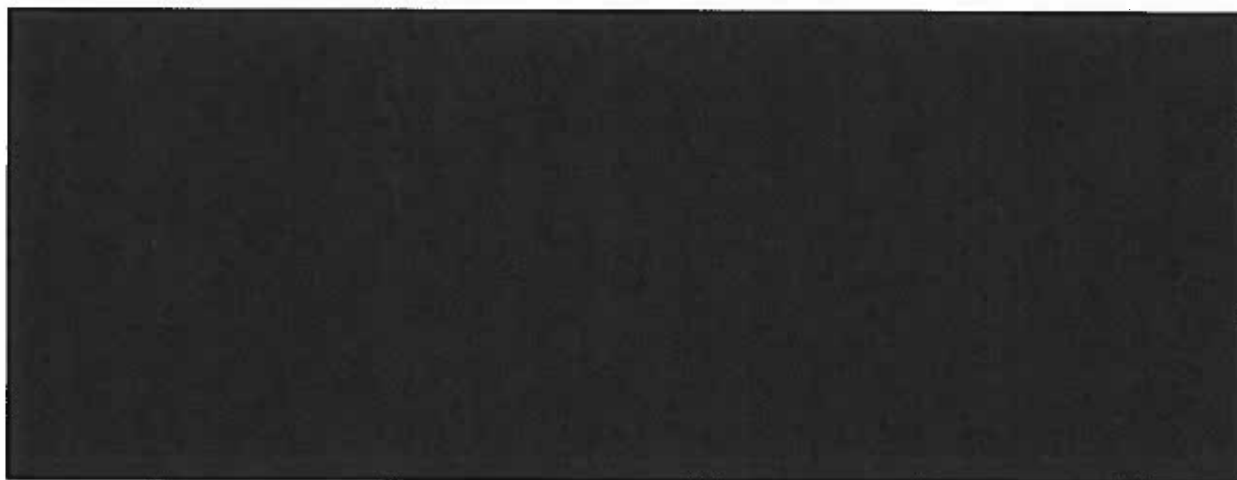
3. Comités du conseil d'administration :

3.1. Comité de vérification

3.1.1 Prolongation du contrat de concessions alimentaires avec Aramark

RÉSOLUTION N° 7744

ATTENDU QUE la Régie a retenu, par sa résolution No 7252 du 16 février 2005, les services de la firme Aramark Québec inc. (Aramark) afin d'exploiter pour la Régie les services de restauration au Parc olympique, durant une période maximale de deux ans du 1er décembre 2004 au 30 novembre 2006, période requise pour procéder à un appel d'offres public pour ces services afin de respecter le Règlement sur les baux et les contrats de location et de concession de la Régie des installations olympiques (R.R.Q., 1981, c. R-7, r.1) (ci-après désigné « règlement ») et combler la période de transition entre la fin du bail des Expos et la détermination de l'orientation du Parc olympique en terme de service de restauration;



ATTENDU QU'un appel d'offres public sera lancé à l'été 2014 afin de conclure une entente pour les services de restauration qui reflète mieux les réalités actuelles du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification à l'effet de prolonger rétroactivement le contrat avec Aramark aux mêmes conditions, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 octobre 2014;

Sur proposition dûment appuyée, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER la prolongation rétroactive, aux conditions prévues à la convention en vigueur au 31 décembre 2012, du contrat de la firme Aramark Québec inc. afin d'exploiter pour la Régie les services de restauration au Parc olympique durant la période du 1er janvier 2013 au 31 octobre 2014

ET

DE LANCER un appel d'offres public à l'été 2014 afin de conclure une entente pour les services de restauration qui reflète mieux les réalités actuelles du Parc olympique.

3.1.2 Rapport annuel 2012-2013 du Parc olympique

RÉSOLUTION N° 7745

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver le rapport annuel 2012-2013 du Parc olympique;

SUR proposition dûment appuyée, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER le rapport annuel 2012-2013 du Parc olympique.

3.1.3 Renouvellement du régime d'emprunt lié au plan d'immobilisations et opérations courantes

RÉSOLUTION N° 7746

ATTENDU QUE le paragraphe *b* du premier alinéa de l'article 14 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (chapitre R-7) prévoit que la Régie des installations olympiques peut accomplir tout ce qui est utile à la réalisation de ses fins, et notamment, contracter des emprunts par billets, obligations ou autres titres, au taux d'intérêt et aux autres conditions que détermine le gouvernement;;

ATTENDU QUE la résolution numéro 7658, adoptée le 30 mai 2012 par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, institue un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2014, lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou après du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour combler des besoins n'excédant pas 67 000 000 \$;

ATTENDU QUE le décret numéro 696-2012 du 26 juin 2012, autorise la Régie des installations olympiques à instituer ce régime d'emprunts;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), la Régie des installations olympiques désire instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2016, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 100 000 000 \$ répartis de la façon suivante;

- a) 16 000 000 \$ pour des emprunts à court terme, pour ses dépenses d'opérations;

- b) 74 200 000 \$ pour des emprunts à court terme ou à long terme pour ses projets d'immobilisation;
- c) 9 800 000 \$ pour les frais d'études pour le remplacement du toit du stade olympique

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, la Régie des installations olympiques désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités, soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

ATTENDU QUE les emprunts à court terme ou par marge de crédit prévus à ce régime d'emprunts permettront de financer les besoins opérationnels, les travaux requis à la réalisation des projets d'immobilisation ainsi qu'à financer les frais d'étude pour le remplacement du toit du stade olympique;

ATTENDU QUE, à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés aux fins de projets d'immobilisation seront convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire la convention de prêt à court terme du 23 décembre 2011 conclue entre la Régie des installations olympiques et le ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et ce, incluant toute modification;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le régime d'emprunts institué par la résolution numéro 7658, adoptée le 30 mai 2012 par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

1. QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2016, permettant à la Régie des installations olympiques d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 100 000 000 \$ répartis de la façon suivante

- a) 16 000 000 \$ pour des emprunts à court terme, pour ses dépenses d'opérations;
- b) 74 200 000 \$ pour des emprunts à court terme ou à long terme pour ses projets d'immobilisation
- c) 9 800 000 \$ pour les frais d'études pour le remplacement du toit du stade olympique

2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :

- A) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme;
- B) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
- C) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.

3. QUE les emprunts contractés par la Régie des installations olympiques dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :

- A) si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par marge de crédit auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada :
 - a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants :
 - i) le taux d'intérêt établi au sous-paragraphe *b* du paragraphe 3^e de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme (chapitre A-6.001, r. 3);
 - ii) tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière;
 - b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours.
- B) si l'emprunt concerné est contracté à court terme, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret 1057-2013 du 23 octobre 2013, adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (chapitre M-24.01), tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de prêt à court terme conclue entre les parties en date du 23 décembre 2011, à la convention de marge de crédit ou à la convention de prêt à long terme à intervenir;

c) chacun des emprunts à court terme ou à long terme seront constatés par l'émission d'un billet souscrit par la Régie des installations olympiques en faveur du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement;

d) le terme des emprunts à court terme devra être inférieur à 365 jours.

4. QUE les emprunts à court terme ou par marge de crédit prévus à ce régime d'emprunts permettent le financement temporaire des besoins opérationnels, et des travaux requis à la réalisation des projets d'immobilisation ainsi qu'à financer les frais d'étude pour le remplacement du toit du stade olympique;

5. QU'à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés aux fins de projets d'immobilisation soient convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme;

6. QUE le président-directeur général, le chef de la direction financière, le secrétaire général et vice-président affaires juridiques et corporatives ou le vice-président construction et entretien, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, pour et au nom de la Régie des installations olympiques, à conclure en vertu du présent régime toute transaction d'emprunt auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, par marge de crédit ou à long terme, tout billet, à consentir à toutes clauses qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes;

7. QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser la Régie des installations olympiques à instituer le présent régime d'emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme;

8. QUE la présente résolution remplace, à compter de l'obtention des autorisations requises du gouvernement, toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

3.2. Comité des immobilisations

3.2.1 Projet d'efficacité énergétique selon un mode ESE (Entreprise de services éconergétiques)

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport concernant le fonctionnement d'un projet d'efficacité énergétique réalisé en mode ESE (Entreprise de services éconergétiques). Il s'agit d'une approche qui permet d'offrir un moyen efficace de réduire et d'optimiser les coûts d'exploitation (énergie, eau, entretien, opération) des bâtiments par le biais d'améliorations physiques des infrastructures, de la modification des modes d'opération, de la formation des ressources humaines et de la sensibilisation des usagers à

une utilisation rationnelle de l'énergie, du respect de l'environnement et du développement durable.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition dûment appuyée, est alors levée à 17h 30.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 9h15 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 9^e jour d'avril 2014.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M ^{mes}	Maya Raic, Présidente du conseil Cynthia Biasolo Suzie Pellerin
MM.	Michel Labrecque, Président-directeur général Gaëtan Laflamme Martin Laurendeau Bruny Surin

Étaient absents :

M.	Paul Arseneault
M ^{mes}	Rossana Pettinati Maria Ricciardi

Étaient présents à titre d'invité :

MM.	Sylvain Bédard Maurice Landry
-----	----------------------------------

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M ^e	Denis Privé
----------------	-------------

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Communication de la Présidente

La Présidente du conseil mentionne qu'à la suite de l'élection d'un gouvernement le 7 avril 2014, le conseil d'administration devra faire un suivi et des recommandations au nouveau ministre responsable du Parc olympique quant à la nomination d'un remplaçant de M.

Henri-Paul Martel au sein du conseil d'administration. Elle souhaite que le conseil en discute lors de sa prochaine rencontre en mai 2014.

3. Vice-présidence Construction et entretien :

3.1. Octroi du contrat pour fourniture et installation d'un tableau indicateur haute définition

RÉSOLUTION N° 7747

ATTENDU QU'en prévision de la venue de la Coupe du monde de soccer féminin prévue pour les mois d'août 2014 et juin 2015 au Stade olympique, la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) a conclu une entente contractuelle avec le Parc olympique stipulant que le Parc olympique doit fournir un tableau indicateur ainsi que son système d'opération en haute définition (HD);

ATTENDU QUE le tableau actuel dans le Stade olympique a été installé en 1992 et que sa technologie d'affichage n'est pas en HD;

ATTENDU QUE pour la première série de matchs prévue en août 2014, les délais de fabrication et de livraison d'un tableau neuf ne permettaient pas de respecter l'échéancier serré de la FIFA, le Parc olympique a autorisé, par sa résolution No 7743 du 21 février 2014, la location d'un tableau HD;

ATTENDU QUE pour combler les besoins de la FIFA en juin 2015, ainsi que les autres besoins futurs du Stade olympique, le Parc olympique souhaite procéder à l'achat et à l'installation d'un tableau indicateur HD;

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM700110 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Fourniture et installation d'un tableau haute définition d'une surface approximative de 320 m² »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, quatre (4) entreprises ont déposé une soumission, dont deux (2) se sont avérées conformes aux exigences légales et techniques du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien relative à l'octroi d'un contrat pour « Fourniture et installation d'un tableau haute définition d'une surface approximative de 320 m² »;

Sur proposition dûment appuyée, il est **RÉSOLU :**

Sous réserve de la validation de la conformité technique de la licence RBQ de la compagnie Solotech Inc.;

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour « Fourniture et installation d'un tableau haute définition d'une surface approximative de 320 m² » portant le numéro de projet 99-410, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Solotech Inc. pour un montant de 1 286 047 \$, excluant les taxes, plus 192 907 \$ correspondant à la contingence de 15 %, pour un total de 1 478 954 \$.

3.2. Octroi du contrat pour la réfection du stationnement Pie-IX

RÉSOLUTION N° 7748

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre des travaux prévus pour l'année 2013-2014 du Plan d'immobilisation 2010-2014, tel qu'approuvé par le conseil par sa résolution No 7675 du 26 septembre 2012, le Parc olympique doit procéder à la réfection des stationnements PA3;

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM700070 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Réfection du stationnement Pie-IX (phase 4) – PA3 »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, sept (7) entreprises ont déposé une soumission, dont quatre (4) se sont avérées conformes aux exigences légales et techniques du Parc olympique;

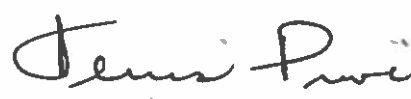
ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien relative à l'octroi d'un contrat pour la « Réfection du stationnement Pie-IX (phase 4) – PA3 »;

Sur proposition dûment appuyée, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour la « Réfection du stationnement Pie-IX (phase 4) – PA3 » portant le numéro de projet 99-529, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Entrepreneurs de construction Concordia Inc. pour un montant de 3 514 272 \$, excluant les taxes, plus 702 854 \$ correspondant à la contingence de 20 %, pour un total de 4 217 126 \$.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition dûment appuyée, est alors levée à 9h 30.


Maya Raic
Présidente


Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 26^e jour de mai 2014.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

- M^{mes}** Maya Raic, Présidente du conseil
Cynthia Biasolo
Suzie Pellerin
Rossana Pettinati
Maria Ricciardi
- MM.** Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau (par téléphone)
Bruny Surin

Étaient présents à titre d'invité :

- M.** Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

- M^e** Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour



2. Adoption des procès-verbaux des réunions ordinaires du conseil d'administration du 17 février 2014 et du 17 mars 2014 et des réunions extraordinaires du 21 février 2014 et du 9 avril 2014

Les membres ont pris connaissance des procès-verbaux des réunions ordinaires du conseil d'administration tenues le 17 février 2014 et le 17 mars 2014, et des réunions extraordinaires tenues le 21 février 2014 et le 9 avril 2014, et sur motion dûment

approuvée, il est résolu de les adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. Communication de la Présidente

3.1 Nomination d'un membre au CA en remplacement de M. Henri-Paul Martel

Les membres du conseil discutent de la nomination d'un nouveau membre au sein du conseil d'administration, afin de combler le poste laissé vacant à la suite du décès de M. Henri-Paul Martel. La résolution 7736 recommandant deux candidats potentiels a été adoptée lors de la rencontre du conseil du 17 février 2014, mais les membres du conseil souhaitent reconfirmer le choix des candidats dans le contexte de l'élection d'un nouveau gouvernement le 7 avril 2014. Après discussion, les membres du conseil décident de transmettre la résolution 7736 du 17 février 2014 à la nouvelle ministre du Tourisme, Mme Dominique Vien.

3.2 Ajout d'une rencontre du CA à l'été 2014

Les membres du conseil discutent de la possibilité d'ajouter une rencontre du conseil d'administration à la fin de l'été 2014. Après discussion, il est décidé d'ajouter une rencontre du conseil le lundi 8 septembre 2014.

4. Communication du Président-directeur général

MM. Denis Privé et Sylvain Bédard quittent l'assemblée à 16h45, afin de permettre au Président-directeur général, M. Michel Labrecque, de présenter à huis clos son plan de travail jusqu'au mois d'octobre 2014.

MM. Privé et Bédard rejoignent l'assemblée à 17h30.

4.1 Désignation d'un membre du personnel pour remplacer le PDG en cas d'absence ou d'empêchement

RÉSOLUTION 7749

ATTENDU QUE l'article 5.4 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit que le conseil d'administration peut désigner un membre du personnel de l'organisation pour remplacer le président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

ATTENDU QUE la Régie, par sa résolution N° 7686 du 24 octobre 2012, a désigné Mme Marieke Tremblay comme remplaçante temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement;

ATTENDU QU'après consultation auprès du nouveau président-directeur général, M. Michel Labrecque, il appert qu'il y a lieu de reconduire Mme Marieke Tremblay, Vice-présidente exécutive Affaires publiques, opérations, marketing et développements des affaires en tant que remplaçante temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance et est d'accord avec la recommandation du président-directeur général relative à la désignation d'une remplaçante temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER la désignation de Mme Marieke Tremblay, Vice-présidente exécutive Affaires publiques, opérations, marketing et développements des affaires, comme remplaçante temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 14 mai 2014. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.1.2 Situation financière et budget 2014-2015

Le président du comité présente au conseil un rapport concernant la situation financière du Parc olympique et ses impacts sur le budget 2014-2015. Il mentionne que le Parc olympique travaille sur la recherche de financement supplémentaire et sur la mise en place de mesures de réduction des dépenses, afin d'obtenir un budget équilibré pour 2014-2015.

5.1.3 Décret d'auto-assurance

M. Michel Labrecque dépose séance tenante un mémo concernant le régime d'auto-assurance du Parc olympique. Malgré le décret 832-93 du gouvernement du Québec concernant l'indemnisation en cas de sinistres de la Régie des installations olympiques, le Parc olympique ne bénéficierait pas des avantages financiers d'un tel régime. Compte tenu de la nature des activités qui se déroulent dans les diverses installations du Parc olympique et des foules qui s'y rassemblent, le Parc olympique procédera à une évaluation des risques et des coûts par rapport à la situation des assurances au Parc olympique.

5.2 Comité de gouvernance et d'éthique

5.2.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 16 mai 2014. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour décision et pour information.

5.2.2 Profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du CA

RÉSOLUTION 7750

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil;

ATTENDU QUE le conseil, par sa résolution 7390 du 9 avril 2008, a adopté le profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, et que ce profil a été modifié le 16 juin 2010 par la résolution 7523 du conseil;

ATTENDU QU'afin d'appliquer de bonnes pratiques en matière de gouvernance, il y a lieu de réviser périodiquement ces profils et les mettre à jour si nécessaire;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique concernant la mise à jour du profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil de la Régie des installations olympiques;

SUR proposition de Mme Rossana Pettinati, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER la mise à jour du profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil de la Régie des installations olympiques.

5.2.3 Calendrier 2014-2015 des réunions du CA

RÉSOLUTION 7751

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration 2014-2015;

SUR proposition de Mme Rossana Pettinati, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

Sous réserve de la confirmation de la disponibilité des membres du conseil :

D'ADOPTER le calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration 2014-2015.

5.2.4 Démarche d'évaluation du CA pour 2013-2014

La présidente du comité présente au conseil le questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et d'autoévaluation des administratrices et administrateurs pour l'année 2013-2014. Tout comme l'an dernier, la démarche d'évaluation du conseil se fera via le Web et sera lancée en septembre prochain.

5.3 Comité des ressources humaines

5.3.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport de la présidente du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 14 mai 2014. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour décision et pour information.

5.3.2 Contrat d'assurances collectives des employés

RÉSOLUTION 7751a

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Régime d'assurance collective des employés de la Régie des installations olympiques »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, sept (7) entreprises se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité des ressources humaines relative à l'octroi du contrat pour le « Régime d'assurance collective des employés de la Régie des installations olympiques »;

SUR proposition de Mme Cynthia Biasolo, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour le « Régime d'assurance collective des employés de la Régie des installations olympiques » à la compagnie Industrielle Alliance, avec le scénario 2 incluant une garantie de taux 36 mois pour les garanties mises en commun et 18 mois pour les garanties à expérience.

5.4 Comité des immobilisations

5.4.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 7 mai 2014. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.4.2 Suivi du plan d'immobilisation 2009-2014

Le président du comité présente au conseil un rapport de statut préliminaire sur le plan d'immobilisation 2009-2014 au 30 avril 2014, incluant un statut sur l'ensemble des projets fermés.

5.4.3 Revue des projets importants

Le président du comité présente au conseil un rapport de suivi au 7 mai 2014 sur l'avancement des six projets importants suivants : Réfection et imperméabilisation des dalles promenades; Réfection des piscines au CSPO; Réfection de la salle d'entraînement et du hall d'entrée; Remplacement du tableau indicateur; Réfection des équipements pétroliers; Réfection du stationnement Pie-IX (phase 4) PA-3.

6. Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives

6.1 Bail avec l'INS-Québec

RÉSOLUTION 7752

ATTENDU QUE par sa résolution 7667 du 26 septembre 2012, le conseil a approuvé le projet d'entente de principe sur l'occupation des futurs locaux de l'Institut national du sport du Québec, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor du Québec et sous réserve de l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU QUE ledit projet d'entente de principe a été approuvé par le conseil d'administration de l'Institut national du sport du Québec le 25 septembre 2012;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor du Québec et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont autorisé la signature de l'entente de principe sur l'occupation des futurs locaux de l'Institut national du sport du Québec;

ATTENDU QUE la Régie et l'Institut national du sport du Québec ont signé le 10 janvier 2013 l'entente de principe sur l'occupation des futurs locaux de l'Institut national du sport du Québec;

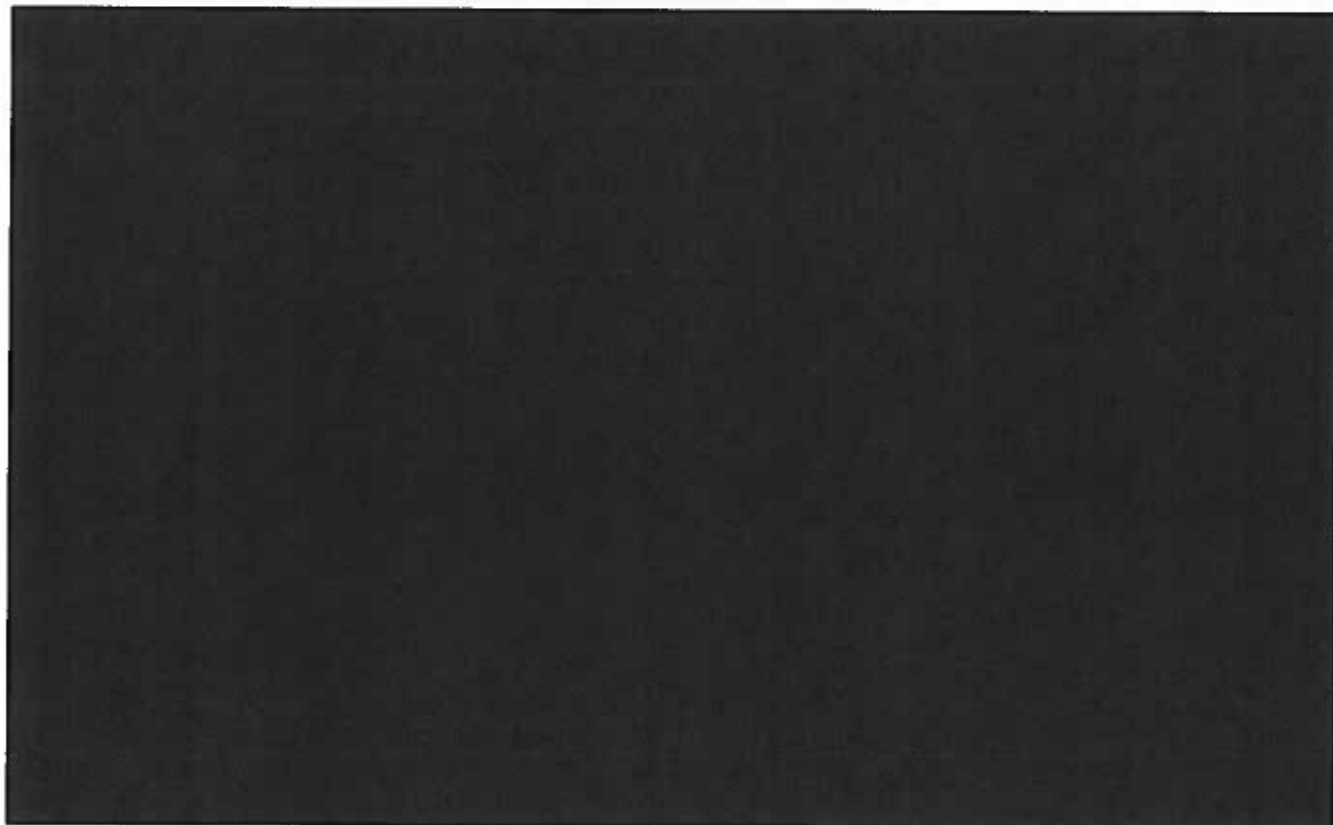
ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'art. 17 du Règlement sur les baux et les contrats de location et de concession de la Régie des installations olympiques (c. R-7, r. 1) adopté en vertu de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q., c. R-7, a. 15) mentionne que, sous réserve du premier alinéa, aucun bail ne peut être signé sans l'autorisation du conseil d'administration de la Régie;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des Affaires juridiques et corporatives relative à la signature d'un bail avec l'Institut national du sport du Québec;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'AUTORISER la signature, par deux dirigeants de la Régie (incluant, sans s'y limiter, Denis Privé et Philip Tousignant) agissant conjointement pour le compte et au nom de la Régie, du bail avec l'Institut National du sport du Québec, substantiellement conforme à l'entente de principe sur l'occupation des futurs locaux de l'Institut national du sport du Québec, selon les modalités et conditions que lesdits signataires peuvent approuver et leur signature conjointe de ce bail constituant une preuve concluante et suffisante de l'approbation des administrateurs de la Régie.

7. Vice-présidence Construction et entretien



8. Direction des ressources informationnelles

8.1 Contrat pour câblage structuré pour le réseau informatique du Parc olympique

RÉSOLUTION 7754

ATTENDU QUE par sa résolution 7655 du 30 mai 2012, le conseil a adopté le plan d'action des infrastructures informatiques du Parc olympique;

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM700190 via le Service Électronique d'Appels d'Offres (SEAO) ayant pour but la « Fourniture, installation et certification de câblage structuré (fibre et cuivre) pour le réseau informatique du Parc olympique »;

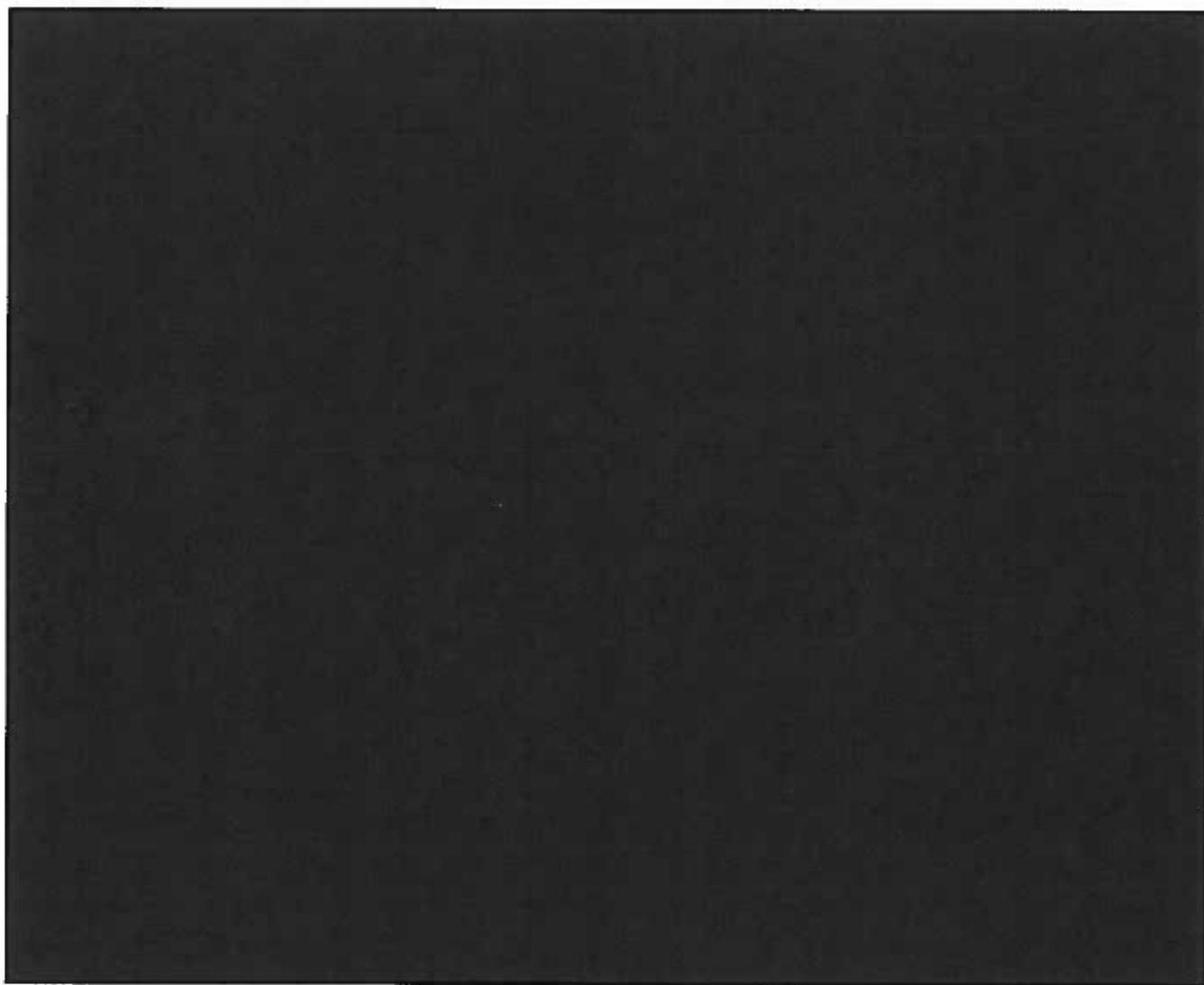
ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont présenté des soumissions conformes aux exigences légales et techniques du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Chef de la direction financière relative à l'octroi d'un contrat pour la « Fourniture, installation et certification de câblage structuré (fibre et cuivre) pour le réseau informatique du Parc olympique »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour la « Fourniture, installation et certification de câblage structuré (fibre et cuivre) pour le réseau informatique du Parc olympique » portant le numéro de projet 99-990, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie « 7922825 » faisant également affaire sous le nom NETRICON pour un montant de 874 270 \$, excluant les taxes, plus 174 854 \$ correspondant à la contingence de construction de 20 %, pour un montant total de 1 049 124 \$.

9. Direction Production et logistique



10. Direction Opérations et soutien à l'événement

10.1 Contrat pour redevance pour les services et installations électriques lors de salon et expositions

RÉSOLUTION 7756

ATTENDU QUE le conseil, par sa résolution 7597 du 14 juin 2011, a octroyé un contrat pour les « Services et installations électriques lors de salons et d'expositions sur le site du Parc olympique » à la firme Électro Performance G.L. Inc. et que ce contrat vient à échéance le 31 mai 2014;

ATTENDU QUE le contrat d'Électro Performance G.L. Inc. devrait être prolongé jusqu'au 31 octobre 2014 afin de couvrir quatre expositions à venir à l'automne 2014;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien relative à la prolongation du contrat avec Électro Performance G.L. Inc.;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER la prolongation du contrat d'Électro Performance G.L. Inc. pour la période débutant le 1^{er} juin 2014 et se terminant le 31 octobre 2014, le temps que le processus d'appel d'offres suive son cours.



MM. Michel Labrecque, Sylvain Bédard et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 19h10.

12. Huis clos

12.1 Formation des membres du CA pour 2014-2015

Les membres du conseil discutent des activités de formation potentielles pour les membres du CA en 2014-2015.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19h 45.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 12h00 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 29^e jour de juillet 2014.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Cynthia Biasolo
Rossana Pettinati
Suzie Pellerin

MM. Michel Labrecque, président-directeur général
Paul Arseneault
Gaëtan Laflamme
Bruny Surin

Étaient absents

M^{me} Maria Ricciardi

M. Martin Laurendeau

Étaient présents à titre d'invités :

M. Sylvain Bédard
M^{me} Marieke Tremblay

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Désignation d'un membre du personnel pour remplacer le PDG en cas d'absence ou d'empêchement

RÉSOLUTION 7757

ATTENDU QUE l'article 5.4 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit que le conseil d'administration peut désigner un membre du personnel de l'organisation pour remplacer le président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

ATTENDU QUE la Régie, par sa résolution N° 7749 du 26 mai 2014, a désigné Mme Marieke Tremblay, Vice-présidente exécutive Affaires publiques, opérations, marketing et développements des affaires, comme remplaçante temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement;

ATTENDU QUE Mme Marieke Tremblay quitte ses fonctions de Vice-présidente exécutive Affaires publiques, opérations, marketing et développements des affaires au sein du Parc olympique, et qu'il y a lieu de désigner un nouveau remplaçant temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci;

ATTENDU QU'après consultation auprès du président-directeur général, M. Michel Labrecque, il appert qu'il y a lieu de désigner M. Brian Dickson, Directeur du Capital humain en tant que remplaçant temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement, pour la période du 2 au 11 août 2014;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance et est d'accord avec la recommandation du président-directeur général relative à la désignation d'un remplaçant temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, président-directeur général, dûment appuyée, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la désignation de M. Brian Dickson, Directeur du Capital humain, comme remplaçant temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, pour la période du 2 au 11 août 2014.

Les membres du conseil tiennent à souligner leur appréciation envers le travail accompli par Mme Marieke Tremblay au cours des dernières années et lui souhaitent la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition dûment appuyée, est alors levée à 12h 10.



Maya Raïc
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 8^e jour de septembre 2014.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Cynthia Biasolo
Rossana Pettinati

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau
Bruny Surin

Était absent

M^{me} Suzie Pellerin

Étaient présents à titre d'invité :

MM. Sylvain Bédard
Philip Tousignant

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes : ajout d'un point 3.3 « Démission de Maria Ricciardi »; ajout d'un point 3.4 « Nomination au comité de vérification »; déplacement du point 5.1 juste avant le point 4. de l'ordre du jour.

2. Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 26 mai 2014 et de la réunion extraordinaire du 29 juillet 2014

Les membres ont pris connaissance des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 26 mai 2014 et de la réunion extraordinaire tenue le 29 juillet 2014, et sur motion dûment approuvée, il est résolu de les adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. Communication de la Présidente

3.1 Lettre de recommandation pour le remplacement de M. Henri-Paul Martel

Lors de la rencontre du conseil du 26 mai 2014, les membres du conseil ont décidé de transmettre à la nouvelle ministre du Tourisme, Mme Dominique Vien, la résolution 7736 recommandant deux candidats potentiels pour la nomination d'un administrateur au sein du conseil du Parc olympique, afin de combler le poste laissé vacant à la suite du décès de M. Henri-Paul Martel. Ainsi, à la suite de cette décision, la présidente du conseil a fait parvenir à la ministre, le 27 mai dernier, une lettre à cet effet, accompagnée de la résolution 7736 du conseil du Parc olympique et des curriculum vitae des candidats recommandés. La présidente est toujours en attente d'un développement pour la nomination d'un administrateur.

3.2 Visite de l'Institut National du Sport du Québec

La présidente du conseil informe les membres que l'inauguration officielle l'Institut National du Sport du Québec aura lieu le vendredi 19 septembre. Les membres du conseil sont invités à cette inauguration officielle qui comportera une visite de l'ensemble des lieux.

3.3 Démission de Maria Ricciardi

La présidente du conseil informe les membres que Mme Maria Ricciardi lui a remis sa démission en tant que membre du conseil d'administration du Parc olympique. Cette démission est effective le 8 septembre 2014. Le comité de gouvernance et d'éthique se penchera sur le profil à retenir pour la nomination d'un nouvel administrateur.

3.4 Nomination au comité de vérification

RÉSOLUTION 7758

ATTENDU QUE le départ de Mme Maria Ricciardi en tant qu'administratrice au sein du conseil d'administration du Parc olympique crée un poste vacant au sein du comité de vérification;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.1 du Règlement 180 concernant la création d'un comité de vérification, le Comité est composé d'au moins trois membres;

ATTENDU QUE le conseil offre la charge à Mme Maya Raic qui accepte séance tenante;

SUR proposition de M. Gaëtan Laflamme, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

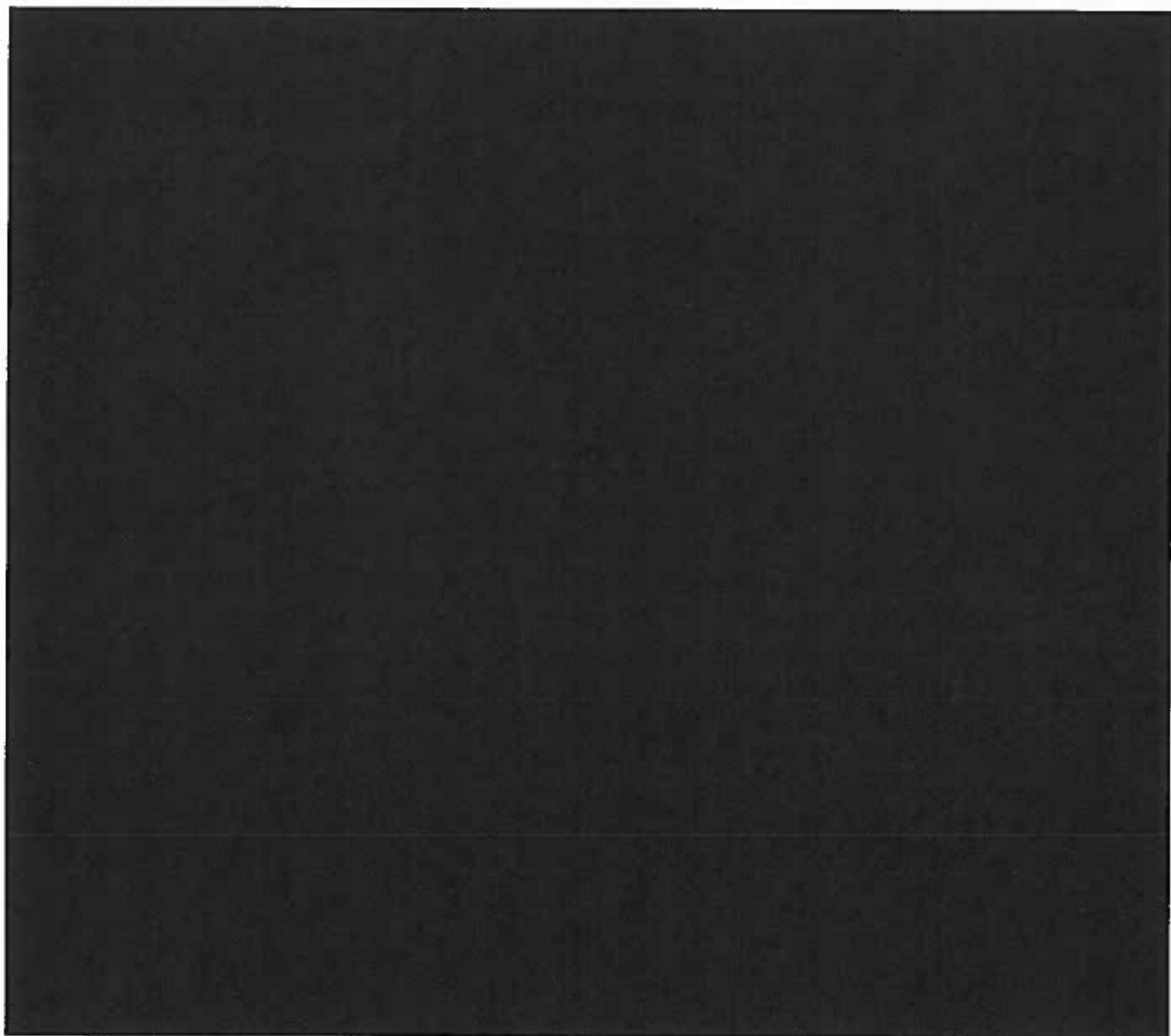
DE NOMMER Mme Maya Raic à titre de membre du comité de vérification du
Parc olympique et ce, à compter de ce jour.

5.1 Comité de vérification

M. Philip Tousignant se joint à la rencontre à 17h00.

5.1.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification faisant
suite à la réunion du comité tenue le 8 septembre 2014. Le président du comité présente
les dossiers soumis au conseil pour information et orientation.



4. Communication du Président-directeur général

4.1 Vice-présidence Affaires publiques, opérations, marketing et développement des affaires

Le Président-directeur général informe les membres du conseil qu'à la suite du départ de la Vice-présidente exécutive Affaires publiques, opérations, marketing et développement des affaires, ce poste restera vacant au moins jusqu'au printemps 2015. Il mentionne qu'il assurera lui-même l'intérim de ce poste pour les prochains mois.

Les membres du conseil souhaitent qu'une lettre de remerciement pour le travail accompli soit envoyée à Mme Marieke Tremblay au nom de l'ensemble du conseil.

4.2 Calendrier automne 2014 événements, développement des affaires et marketing

Les membres du conseil prennent connaissance du calendrier automne 2014 des événements confirmés et en développements, ainsi que des activités marketing du Parc olympique.

4.3 Démarche du Parc olympique pour le 375^e de Montréal

Le Président-directeur général présente aux membres du conseil le document élaboré par le Parc olympique et présenté à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, dans le but de créer un pôle événementiel de l'Est pour le 375^e anniversaire de Montréal.

4.5 Étude patrimoniale

Le Président-directeur général informe les membres du conseil qu'afin de donner suite à l'une des recommandations du Rapport Bissonnette, une démarche a été entreprise auprès de Mme France Vanlaethem, représentante du groupe DOCOMOMO, pour établir les paramètres de l'étude patrimoniale sur les installations olympiques. Il mentionne également que des rencontres ont eu lieu avec M. Roger Taillibert. Les résultats de la démarche devront être communiqués à la fin de 2015 pour une présentation dans le cadre du 40^e anniversaire des installations olympiques en 2016.

4.6 Centre sportif 2015

Les membres du conseil prennent connaissance du plan de développement du Centre sportif du Parc olympique en vue de sa réouverture en 2015, à la suite de travaux de rénovation majeurs.

4.7 Campagne philanthropique conjointe

Le Président-directeur général informe les membres du conseil que la campagne philanthropique conjointe avec l'Espace pour la vie et la Fondation Espace pour la vie a été annulée en raison du retrait des partenaires philanthropiques qui y étaient associés.

4.8 Politique – Fraude

Le Président-directeur général discute avec les membres du conseil des actions prises par le Parc olympique afin d'avoir connaissances de fraudes avérées ou suspectées au sein de l'organisation, des informations transmises au Vérificateur général du Québec à cet effet, ainsi que de l'opinion émise par le Vérificateur général du Québec. Il mentionne que ce sujet sera abordé lors de la prochaine rencontre du comité de gouvernance. Il souhaite faire adopter un outil afin d'encadrer l'intervention en cas de plainte ou de dénonciation concernant un acte répréhensible en lien avec les activités du Parc olympique.

5. Comités du conseil d'administration :

5.2 Comité de gouvernance et d'éthique

5.2.1 Formation pour les administrateurs

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, Mme Rossana Pettinati, informe les membres du conseil qu'une formation pour l'ensemble des membres du conseil devrait avoir lieu avant la prochaine rencontre du conseil d'administration le 27 octobre 2014. Le thème de la formation sera « Connaissance géopolitique du gouvernement ». Elle mentionne que Me Pierre-Marc Johnson a été approché pour qu'il soit l'animateur de cette formation, mais que ça reste encore à être confirmé.

6. Varia

Aucun point n'est ajouté en varia.

MM. Michel Labrecque, Sylvain Bédard et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 18h40.

7. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19h 15.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 27^e jour d'octobre 2014.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Cynthia Biasolo
Suzie Pellerin
Rossana Pettinati

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau
Bruny Surin

Étaient présents à titre d'invité :

MM. Sylvain Bédard
Brian Dickson
Philip Tousignant

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 8 septembre 2014

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 8 septembre 2014 et sur motion dûment approuvée, il est résolu de l'adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. Communication de la Présidente

3.1 Lettre de remerciements à Marieke Tremblay

Les membres du conseil prennent connaissance d'une lettre de remerciements adressée à Mme Marieke Tremblay pour sa contribution à la relance du Parc olympique et signée, au nom de l'ensemble des membres du conseil d'administration, par la présidente du conseil.

3.2 Visite de la ministre le 25 septembre 2014

La présidente du conseil informe les membres que le Ministre du Tourisme, Mme Dominique Vien, a fait une visite des installations du Parc olympique le vendredi 25 septembre 2014.

4. Communication du Président-directeur général

4.1 Tour du Parc olympique – Mission de recherche et de développement

Le Président-directeur général informe les membres du conseil que dans le cadre des travaux de réfection de la Tour du Parc olympique qui seront réalisés entre 2014 et 2017, M. Maurice Landry, Vice-président Construction et entretien, M. Kevin Donnelly, Directeur Événements et développement des affaires, et M. Alain Larochelle, Directeur Marketing, sont actuellement en mission de recherche et développement à la conférence annuelle de la World Federation of Great Tower, qui se tient à New York du 26 au 30 octobre 2014.

Le but de cette mission de recherche et de développement est de s'inspirer des meilleures pratiques mondiales, afin de renouveler l'expérience client en matière d'observatoire, d'information touristique, de signalétique, de restauration et de service alimentaire, d'accueil de groupes, de hall touristique et d'expositions.

4.2 Événements 2014-2015 confirmés et en développement

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique pour 2014-2015.

4.3 Rapport de consultation sur le bassin de plongée sous-marine

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport de consultation sur le bassin de plongée sous-marine du Parc olympique préparé par Acertys Relations citoyennes et discutent des conclusions du rapport.

4.4 Dossiers récurrents au conseil d'administration

Les membres du conseil prennent connaissance d'un tableau incluant les différents dossiers récurrents au conseil d'administration d'année en année et les mois où ils sont présentés. Après discussion, il est décidé que les priorités annuelles du conseil d'administration seront présentées au mois de décembre de chaque année.

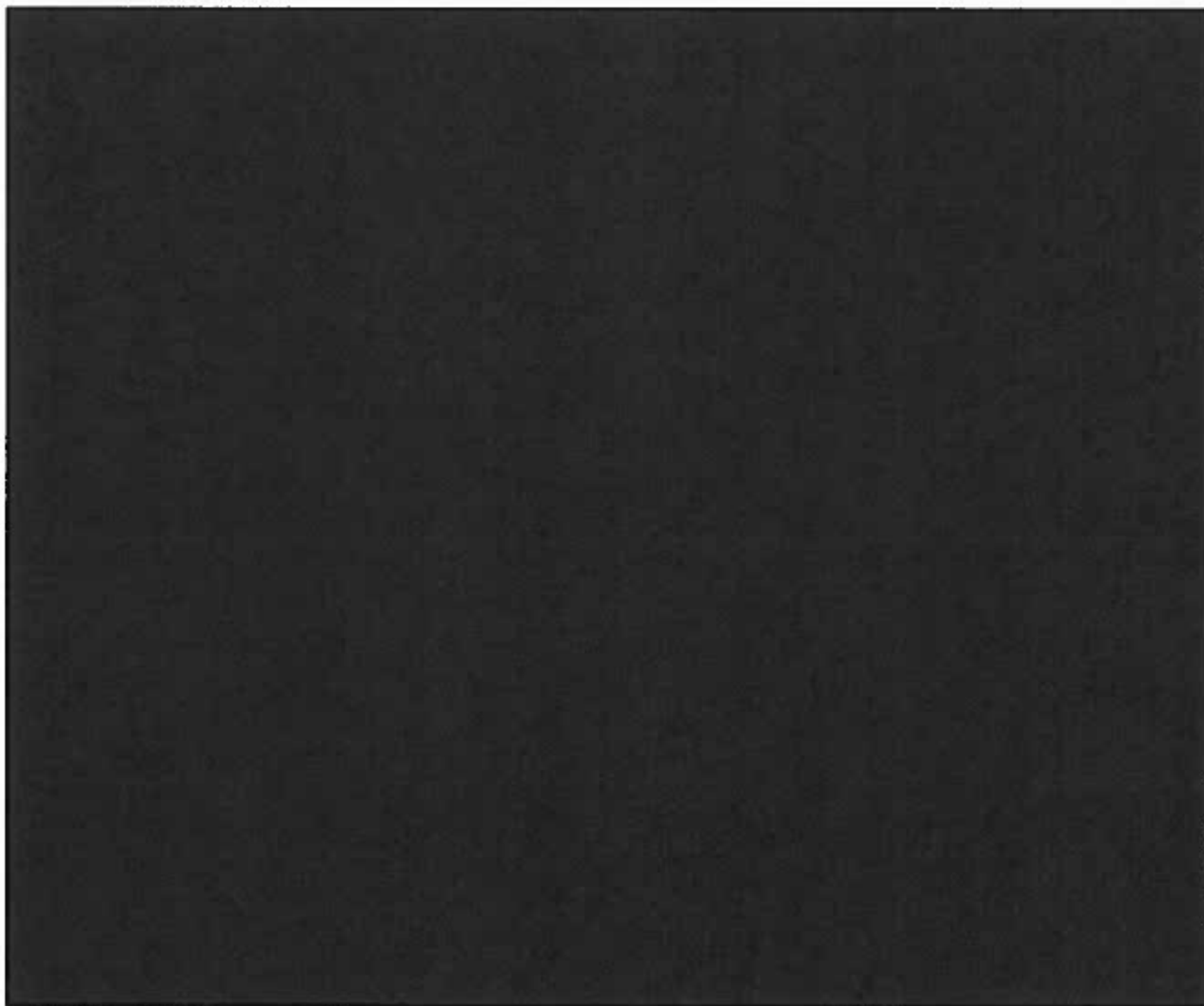
5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président du comité

M. Philip Tousignant, Chef de la direction financière, se joint à l'assemblée à 17h45.

Les membres prennent acte du rapport du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 20 octobre 2014. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour décision et pour information.



5.1.3 Fermeture des projets financés par les surplus réservés

RÉSOLUTION 7761

ATTENDU QUE le conseil a approuvé dans le passé de réserver des sommes à même les surplus libres des années antérieures afin de réaliser des projets spécifiques;

ATTENDU QUE cinq de ces projets ont été menés à terme et pour lesquels il reste des soldes;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification relative à la fermeture des projets financés par les surplus réservés;

SUR proposition de M. Gaëtan Laflamme, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'AUTORISER de virer ces soldes des surplus réservés aux surplus libres et par conséquent de fermer ces projets.

5.1.4 Suivi sur le plan de gestion des risques

M. Philip Tousignant présente une mise à jour en date d'octobre 2014 sur le plan de gestion des risques adopté par le conseil d'administration en octobre 2012. La mise à jour présente un résumé des travaux liés au plan en 2013-2014, un statut des risques prioritaires et le plan de travail pour 2014-2015.

M. Philip Tousignant quitte l'assemblée à 18h35, alors que M. Brian Dickson, Directeur Capital humain, s'y joint au même moment.

5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport de la présidente du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 29 septembre 2014. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour décision et pour information.

5.2.2 Plan d'effectif et budget annuel de rémunération des dirigeants et employés du Parc olympique

RÉSOLUTION 7762

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.2 b) du Règlement 179 concernant la création du comité des ressources humaines, le comité recommande pour approbation au conseil d'administration le plan d'effectif de la Régie et le budget total annuel de rémunération des dirigeants et employés de la Régie;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité des ressources humaines relative au plan d'effectif et au budget annuel de rémunération des dirigeants et employés du Parc olympique pour 2014-2015;

Sur proposition de Mme Cynthia Biasolo, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER le plan d'effectif et le budget annuel de rémunération des dirigeants et employés du Parc olympique pour 2014-2015.

M. Brian Dickson quitte l'assemblée à 18h50

5.2.3 Organigramme du Parc olympique

RÉSOLUTION 7763

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.2 a) du Règlement 179 concernant la création du comité des ressources humaines, le comité recommande pour approbation au conseil d'administration les modifications à la structure organisationnelle de la Régie qui concernent directement le niveau des dirigeants relevant directement du Président-directeur général;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité des ressources humaines relative au nouvel organigramme de direction du Parc olympique;

Sur proposition de Mme Cynthia Biasolo, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER le nouvel organigramme de direction du Parc olympique créant la Vice-présidence Opérations, marketing et développement des affaires, dont le titulaire par intérim sera Michel Labrecque, la Vice-présidence et Chef de la Direction financière, occupée par Philip Tousignant, ainsi que la Vice-présidence Capital humain, prévention et sécurité, occupée par Brian Dickson.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 17 octobre 2014. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour décision et pour information.

5.3.2 Règlement du Parc olympique

RÉSOLUTION 7764

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques n'a aucun règlement qui s'applique à toute personne qui fréquente son territoire et ses installations;

ATTENDU QUE considérant la nature des activités au Parc olympique, il est essentiel que le public soit informé des règles à observer en tout temps;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a le devoir d'assurer la sécurité du public;

ATTENDU QUE le règlement a pour but de prévenir des incidents et de faciliter la tâche du personnel responsable de la sécurité afin de faire respecter l'ordre public;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique relative au Règlement sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique;

SUR proposition de Mme Rossana Pettinati, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique.

5.3.3 Plan d'action de conformité environnementale – Bilan 2013-2014

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport concernant le bilan 2013-2014 du plan d'action de conformité environnementale du Parc olympique. Le bilan 2013-2014 couvre l'ensemble des sept secteurs d'intervention qui forment le plan d'action de conformité environnementale. Il fait état des actions et projets qui ont été réalisés, de ceux qui sont en cours et de ceux qui restent à venir. Tel que le mentionne ce bilan, avec l'année 2013-2014 et les dernières actions à venir dans les prochains mois, le Parc olympique aura complété l'ensemble du plan d'action de conformité environnementale.

6. Direction Événements et développement des affaires

6.1 Octroi du contrat pour les concessions alimentaires

RÉSOLUTION 7765

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public EX516156 via le Service Électronique d'Appels d'Offres (SEAO) ayant pour but la « Gestion des concessions alimentaires au Stade olympique »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, trois (3) entreprises se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Directeur Événements et développement des affaires relative à l'octroi d'un contrat pour la «Gestion des concessions alimentaires au Stade olympique »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat de concession pour la « Gestion des concessions alimentaires au Stade olympique » au plus haut soumissionnaire conforme, soit la compagnie Services alimentaires Monchâteau Inc. pour un montant de 912 500,00\$, excluant les taxes.

7. Direction des ressources informationnelles

7.1 Approbation du projet de remplacement de la plateforme serveur et stockage

RÉSOLUTION 7766

ATTENDU QUE le Parc olympique est assujéti à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, ainsi qu'aux Règles relatives aux demandes d'autorisation de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi et de ces règles, le Parc olympique doit soumettre à l'approbation du conseil une programmation annuelle des ressources informationnelles (PARI);

ATTENDU QUE par sa résolution 7734 du 16 décembre 2013, le conseil a approuvé le PARI 2013-2014 du Parc olympique;

ATTENDU QUE les nouveaux projets qui n'ont pas été approuvés dans le cadre du PARI doivent faire l'objet d'une approbation distincte;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Chef de la direction financière relative au projet de remplacement de la plateforme serveur et stockage

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de remplacement de la plateforme serveur et stockage
du Parc olympique

8. Varia

Aucun point n'est ajouté en varia.

M. Sylvain Bédard et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 19h15.

9. Huis clos

9.1 Comité de gouvernance et d'éthique

9.1.1 Rapport d'évaluation du fonctionnement du CA 2013-2014

Les membres discutent du rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil
d'administration pour 2013-2014.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment
appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19h 45.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 15^e jour de décembre 2014.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Suzie Pellerin
Rossana Pettinati

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Était absent

M^{me} Cynthia Biasolo

M. Bruny Surin

Étaient présents à titre d'invité :

MM. Sylvain Bédard
Philip Tousignant

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 8 septembre 2014

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 27 octobre 2014 et sur motion dûment approuvée, il est résolu de l'adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. Communication de la Présidente

La présidente du conseil demande à l'ensemble des membres de respecter le calendrier des rencontres du conseil d'administration et de ses comités qui a été adopté, afin de ne pas faire déplacer les rencontres.

Elle informe également les membres du conseil qu'elle rencontrera, en compagnie du président-directeur général, la Ministre du Tourisme le 17 décembre 2014, afin de discuter de l'avancement du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique.

4. Communication du Président-directeur général



4.2 Budget 2014-2015 – Cibles de compressions

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport de M. Philip Tousignant, Vice-président et Chef de la direction financière du Parc olympique, faisant le point sur les cibles de compressions que le Parc olympique devait identifier à la suite d'une demande de la Ministre du Tourisme en octobre 2014. Le rapport présente les principaux constats et les mesures identifiées et possibles.

4.3 Décret du Secrétariat du Conseil du trésor

Les membres du conseil prennent connaissance du contenu du décret du Secrétariat du Conseil du trésor du 25 novembre 2014 concernant la gestion des risques budgétaires associés aux prévisions des entités consolidées de l'automne 2014.

4.4 Bassin de plongée sous-marine

RÉSOLUTION 7767

ATTENDU QUE la phase 1 de la réfection du Centre sportif du Parc olympique (CSPO) et la construction de l'Institut national du sport du Québec (INSQ) ont engendré la disparition des plateaux sportifs du CSPO (16 000 pi²);

ATTENDU QUE pour pallier à la disparition des plateaux sportifs et compte tenu de l'état de désuétude du bassin de plongée sous-marine du CSPO et de sa faible

fréquentation, le Parc olympique avait conclu de mettre en jachère ce bassin de plongée sous-marine et d'y substituer des plateaux sportifs (5 000 pi²);

ATTENDU QUE le Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique a déposé son rapport intitulé « L'achèvement – L'avenir » en décembre 2012 et que dans ses principales recommandations, il insiste sur la composante sportive du Parc olympique, plus spécifiquement sur l'importance d'accroître le nombre et la diversité des événements sportifs et des activités physiques tant au niveau scolaire, participatif, professionnel que de l'élite; et sur l'importance de mettre à niveau ses équipements et ses installations héritage des Jeux olympiques de Montréal de 1976;

ATTENDU QU'à la suite d'une des recommandations du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique, le Parc olympique a attribué au groupe de recherche DOCOMOMO Québec de l'Université du Québec à Montréal le mandat d'effectuer une étude visant à identifier l'importance ainsi que les éléments, fonctions et composantes du Parc olympique qui doivent être protégés et conservés;

ATTENDU QUE la firme Acertys Relations citoyennes a conduit une consultation publique sur le bassin de plongée sous-marine du CSPO et que son rapport, présentant les différentes options et les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles, a été déposé au conseil d'administration du Parc olympique le 27 octobre 2014;

ATTENDU QUE des mécènes privés passionnés d'activités subaquatiques ont montré un intérêt à investir pour renouveler l'expérience du bassin de plongée sous-marine;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance et est d'accord avec les recommandations du président-directeur général relative au bassin de plongée sous-marine du CSPO;

SUR proposition de Mme. Maya Raic, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

DE MAINTENIR la vocation de plongée sous-marine eu égard à son unicité et à son intégration dans l'ensemble des fonctions du CSPO et tout particulièrement celles reliées aux activités sportives aquatiques. La valeur patrimoniale du bassin sera analysée dans l'étude menée par le groupe DOCOMOMO Québec;

SOUS RÉSERVE :

D'ÉVALUER les conditions d'une remise en service du bassin de plongée sous-marine : nettoyage, remplissage, filtration, etc. d'ici la mi-janvier;

D'ÉTABLIR un budget d'investissement à minima pour rouvrir le bassin de plongée sous-marine et prolonger de quelques années sa vie utile;

DE REMETTRE en service, si les conditions le permettent, le bassin de plongée sous-marine à la suite des travaux à effectuer et en phase avec la réouverture du CSPO;

DE RENCONTRER les principaux partenaires et les parties prenantes pour établir un modèle de gestion et un plan d'affaires qui permettraient d'accroître l'achalandage, la part d'autofinancement du budget de fonctionnement et, éventuellement,

de trouver des partenaires corporatifs et nominatifs pour financer les travaux de réfection et de mise aux normes (fin du printemps 2015);

D'EFFECTUER les études nécessaires pour établir un budget de réfection ayant un meilleur degré de précision. Ce budget sera intégré dans le budget de maintien des actifs du programme annuel de gestion des immobilisations (PAGI) et dans le Programme québécois des infrastructures (PQI 2016-2026);

D'INTÉGRER, dans la phase II de la réfection du CSPO (bassin d'entraînement et autres systèmes), la réfection du bassin de plongée sous-marine;

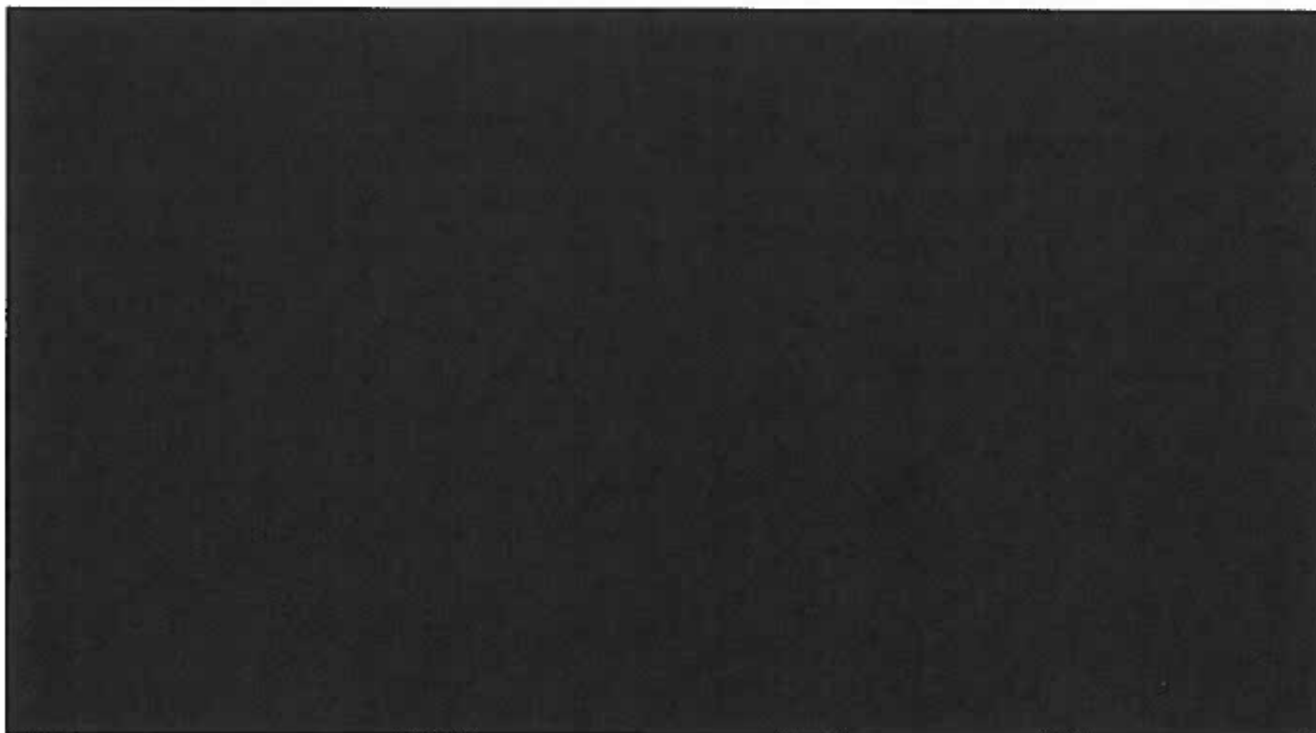
D'EXPLORER les alternatives identifiées par le Parc olympique pour utiliser les espaces vacants du niveau 400 (derrière l'écran géant), du hall est (anciennement nommé grandes hauteurs) ou des espaces derrière les gradins nord-est du CSPO (option A : 3 800 pi² et option B : 6 600 pi²) pour relocaliser les plateaux sportifs (automne 2015);

4.5 Protocole de gestion de l'occupation de l'enceinte principale du Stade 2014-2015

Le président-directeur général informe les membres du conseil que le protocole de gestion de l'enceinte du Stade pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 a été signé par l'ensemble des personnes responsables au Parc olympique. Il a également été approuvé par la Régie du bâtiment du Québec et transmis au ministère du Tourisme.

4.6 Centre sportif – État de situation

Le président-directeur général présente aux membres du conseil un état de situation concernant l'avancement des travaux au Centre sportif du Parc olympique, l'acquisition de nouveaux équipements et un calendrier d'ouverture potentiel.



4.8 Événements 2014-15 confirmés et en développement

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique pour 2014-2015.

4.9 Cyclo-cross

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document présentant la Coupe du monde de cyclocross qui pourrait potentiellement se tenir au Parc olympique en 2015.

4.10 Locataire à des fins de bureau dans la Tour

M. Martin Laurendeau quitte l'assemblée à 17h40 afin de ne pas assister aux discussions relatives au point 4.8 de l'ordre du jour.

Le président-directeur général informe les membres du conseil que le Parc olympique a été contacté par un courtier immobilier dont le client souhaite potentiellement utiliser les étages de la Tour pour des fins locatives à long terme. Ce courtier immobilier a indiqué au Parc olympique que la Tour a été retenue sur la courte liste de 5 emplacements identifiés pour la phase finale. Comme il s'agit d'un locataire sérieux et financièrement solide et que le projet serait rentable économiquement pour le Parc olympique, le président-directeur général propose :

- d'informer la ministre responsable de la Régie des installations olympique;
- d'obtenir une autorisation du gouvernement pour emprunter les sommes requises à la mise aux normes de la Tour du Parc olympique;
- de déposer la proposition du Parc olympique qui sera étudiée au mérite en fonction d'une grille multicritère.

Les membres du conseil se déclarent en accord avec la démarche proposée par le président-directeur général.

M. Martin Laurendeau rejoint l'assemblée à 17h55.

5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité des immobilisations

5.1.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 15 décembre 2014. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

Les membres du conseil souhaitent féliciter les équipes de gestion de projets du Parc olympique par rapport au fait que la grande majorité des projets se déroulent bien et se réalisent à l'intérieur de leur portée, budget et échéancier.

5.1.2 Projet de réfection de la Tour du Parc olympique

Le président du comité des immobilisations informe les membres du conseil sur un programme de réfection de la Tour du Parc olympique. La Tour du Parc olympique est l'un des monuments les plus emblématiques de Montréal, du Québec et même du Canada. Toutefois, la désuétude importante de ses installations a un impact majeur sur son attractivité. Le Parc olympique envisage donc d'entreprendre un programme de réfection de la Tour. Ce programme de réfection est estimé à ce jour à [REDACTED] et vise les éléments suivants :

- Mise aux normes des systèmes de protection incendie;
- Réfection de l'enveloppe externe de la Tour (parties en béton et en acier);
- Remplacement des murs-rideaux;

- Réfection du hall touristique incluant les bassins extérieurs;
- Réfection des trois étages supérieurs;
- Réfection de la salle de conférence;
- Réfection de la mezzanine
- Remplacement du funiculaire;
- Éclairage du diadème;
- Évacuations des anciens treuils au niveau 170.

Les travaux ci-dessus sont présentés par ordre de priorité. Les sommes nécessaires à la réalisation de ce programme de réfection de la Tour seront prises dans le plan d'immobilisation 2009-2014 et dans le plan d'immobilisation 2016-2020.

Les membres du conseil se déclarent en accord avec le fait d'aller de l'avant avec ce programme de réfection de la Tour du Parc olympique.

5.2 Comité de gouvernance et d'éthique

5.2.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique suite à la réunion du comité tenue le 10 décembre 2014. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour décision et pour information.

5.2.2 Priorités 2015 du conseil d'administration

RÉSOLUTION 7769

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet d'approuver les priorités du conseil d'administration pour 2014-2015;

Sur proposition de Mme Rossana Pettinati, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER les priorités du conseil d'administration pour 2014-2015 proposées dans le document ci-joint.

5.2.3 Recommandation pour la nomination de deux administrateurs au conseil d'administration

RÉSOLUTION 7770

ATTENDU QUE deux postes d'administrateurs sont actuellement vacants au sein du conseil d'administration du Parc olympique depuis le décès de M. Henri-Paul Martel et la démission de Mme Maria Ricciardi;

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit que le Parc olympique est administré par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit également que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil;

ATTENDU QUE plusieurs candidats potentiels répondants au profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil ont été rencontrés afin de combler les postes d'administrateurs vacants;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique relative à des recommandations pour la nomination de deux administrateurs au conseil d'administration du Parc olympique;

SUR proposition de Mme Rossana Pettinati, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au gouvernement, pour le poste d'administrateur laissé vacant à la suite du décès de M. Henri-Paul Martel, trois candidats rencontrant les compétences et l'expérience de ce poste, soit [REDACTED]

ET

DE RECOMMANDER au gouvernement, pour le poste d'administrateur laissé vacant à la suite de la démission de Mme Maria Ricciardi, deux candidates rencontrant les compétences et l'expérience de ce poste, soit [REDACTED]

5.2.4 Désignation d'un membre du personnel pour remplacer le PDG en cas d'absence ou d'empêchement

RÉSOLUTION 7771

ATTENDU QUE l'article 5.4 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit que le conseil d'administration peut désigner un membre du personnel de l'organisation pour remplacer le président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

ATTENDU QUE la Régie, par sa résolution N° 7749 du 26 mai 2014, a désigné Mme Marieke Tremblay comme remplaçante temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement;

ATTENDU QU'à la suite du départ de Mme Marieke Tremblay, la Régie, par sa résolution N° 7757 du 29 juillet 2014, a désigné M. Brian Dickson comme remplaçant temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, pour la période du 2 au 11 août 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un nouveau membre du personnel pour remplacer le président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

ATTENDU QU'après consultation auprès du président-directeur général, M. Michel Labrecque, il appert qu'il y a lieu de désigner M. Philip Tousignant, Vice-président et Chef de la Direction financière, en tant que remplaçant temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance et est d'accord avec la recommandation du président-directeur général relative à la désignation d'un remplaçant temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, président-directeur général, dûment appuyée, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER la désignation de M. Philip Tousignant, Vice-président et Chef de la Direction financière, remplaçant temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

6. Vice-présidence Finances et Technologies de l'information

M. Philip Tousignant, Vice-président et Chef de la direction financière, se joint à l'assemblée à 18h15

6.1 Politique de tarification des stationnements 2015

RÉSOLUTION 7772

ATTENDU QUE la dernière révision de la politique tarifaire des stationnements date de novembre 2012;

ATTENDU QUE les différents tarifs applicables pour les services du Parc olympique doivent faire l'objet d'une revue annuelle;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président et Chef de la direction financière relative à la politique de tarification des stationnements 2015;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER la politique tarifaire des stationnements du Parc olympique, telle que révisée pour l'année 2015, effective le 1er janvier 2015.

6.2 Loi 133 – Obligations du Parc olympique

RÉSOLUTION 7773

ATTENDU QUE le Parc olympique est assujéti à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du

gouvernement, ainsi qu'aux Règles relatives aux demandes d'autorisation de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi et de ces règles, le Parc olympique doit soumettre à l'approbation du conseil une programmation annuelle des ressources informationnelles (PARI) et une planification triennale des projets et des activités en matière de ressources informationnelles (PTPARI);

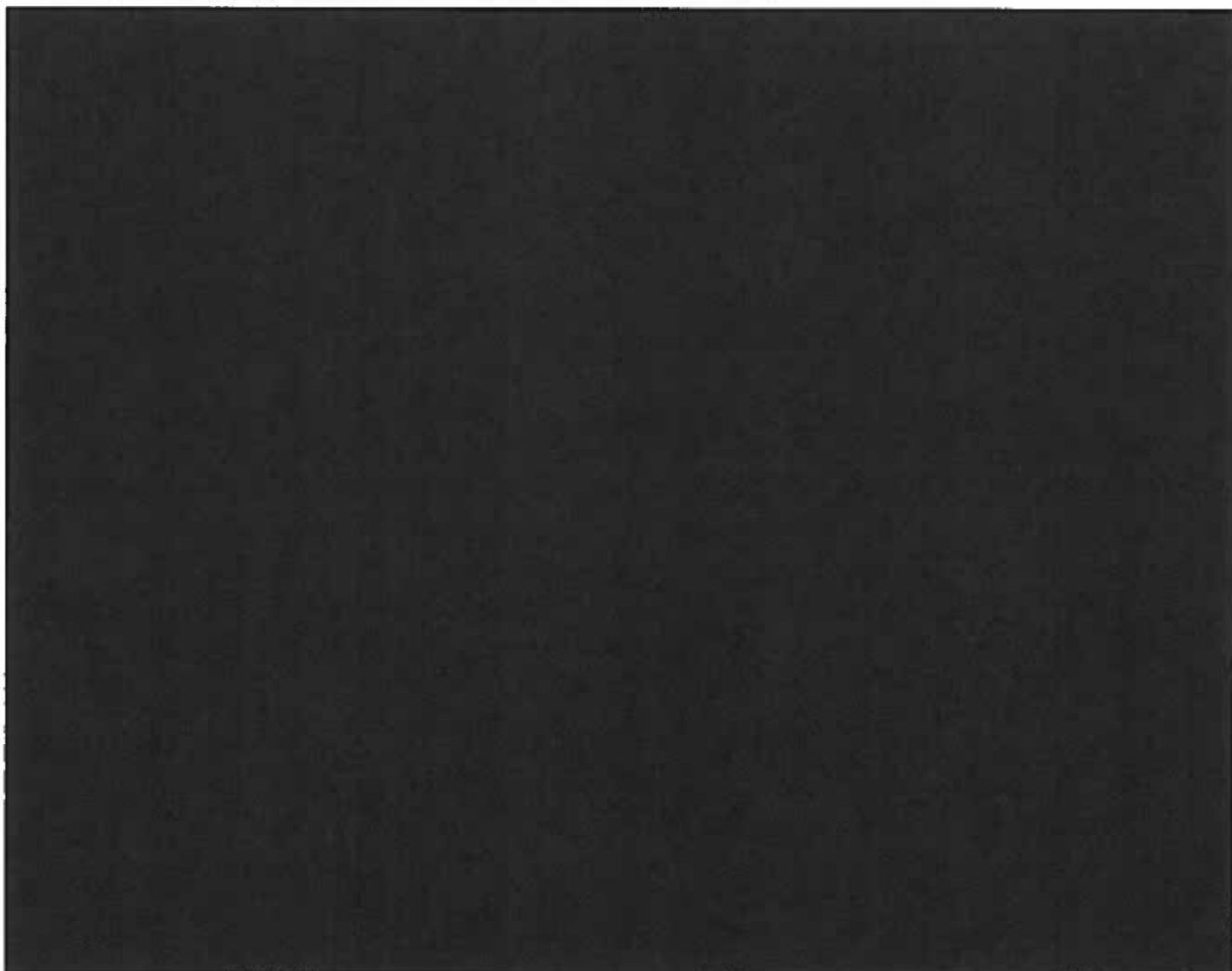
ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président et Chef de la direction financière relative aux obligations du Parc olympique en matière de ressources informationnelles;

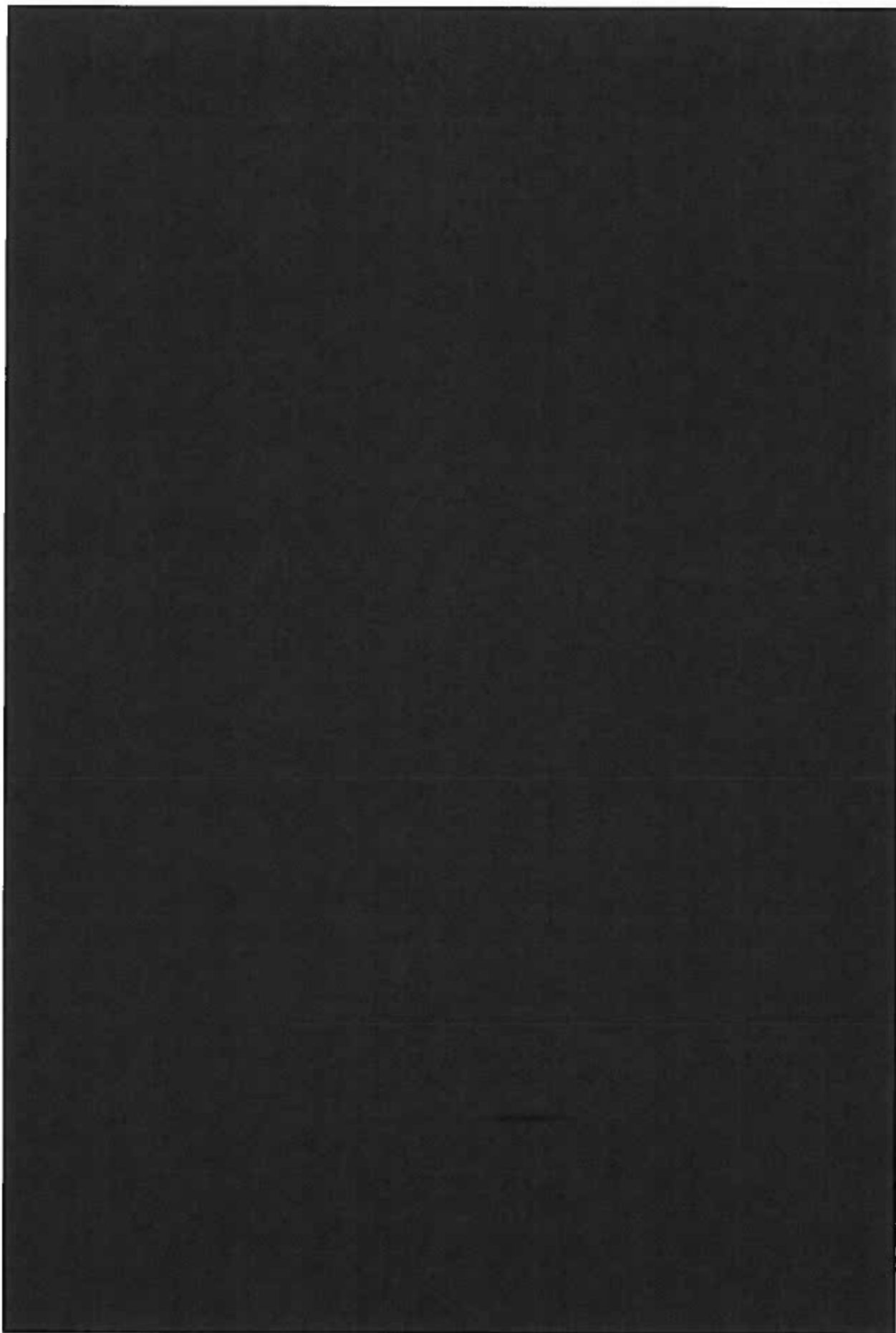
SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

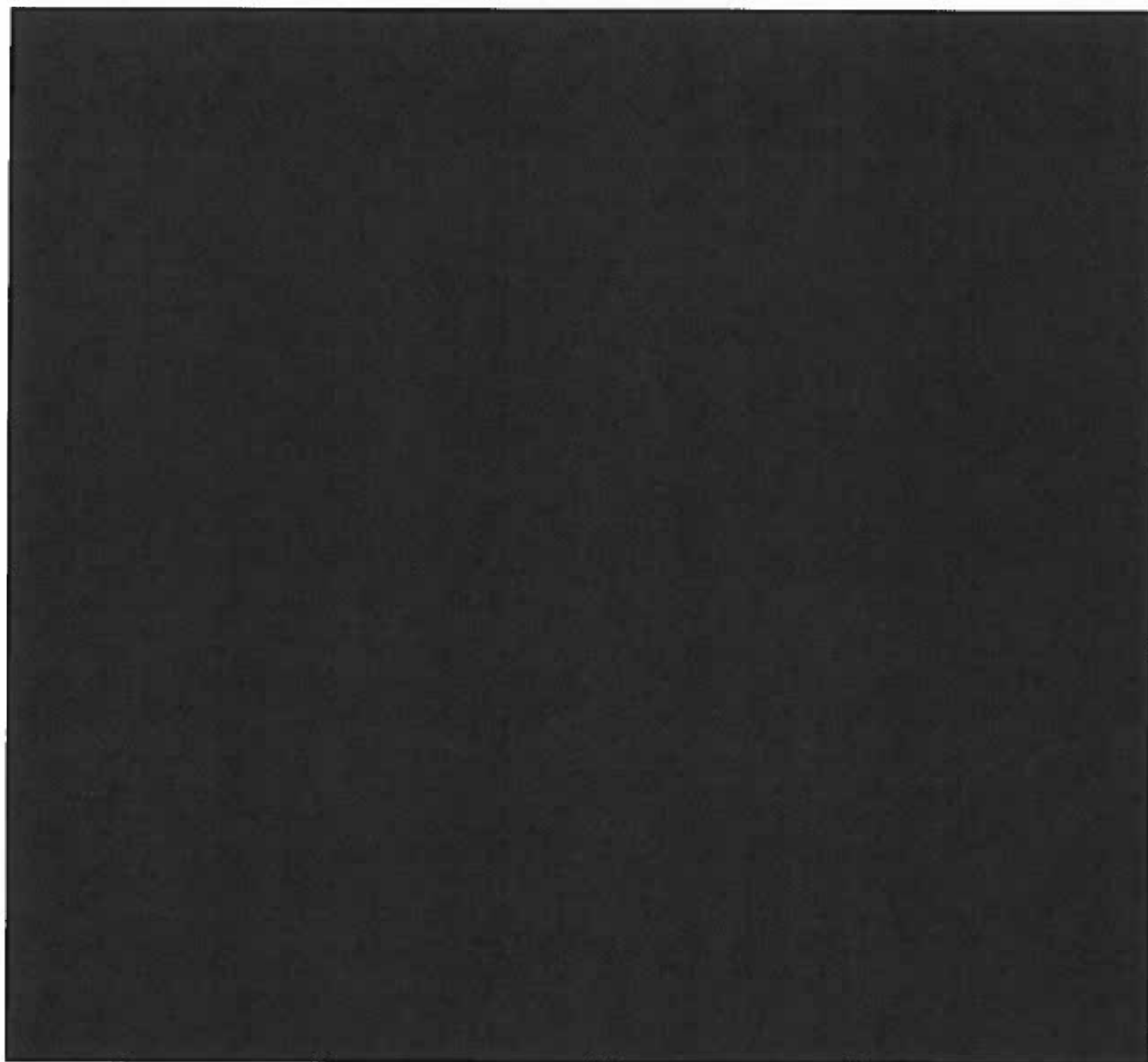
D'APPROUVER le résumé du PARI 2014-2015 et du PTPARI de 2015-2016 à 2017-2018.

M. Philip Tousignant quitte l'assemblée à 18h30.

7. Vice-présidence des Affaires juridiques et corporatives







7.2 Vente du terrain du cinéma StarCité Montréal

M. Gaëtan Laflamme quitte l'assemblée à 18h35 afin de ne pas assister aux discussions relatives au point 7.2 de l'ordre du jour.

Me Denis Privé informe les membres du conseil que la transaction relative à la vente du terrain du cinéma StarCité Montréal devrait se conclure dans les prochains jours.

M. Gaëtan Laflamme rejoint l'assemblée à 18h40.

8. Direction Centre sportif

8.1 Appel d'offres pour les accessoires et les appareils d'entraînement des nouvelles salles de conditionnement physique du Centre sportif du Parc olympique

Me Denis Privé informe les membres du conseil que l'ouverture de l'appel d'offres pour les accessoires et les appareils d'entraînement des nouvelles salles de conditionnement physique du Centre sportif du Parc olympique a été reportée au début du mois de janvier. Il

mentionne qu'une rencontre spéciale téléphonique du conseil d'administration sera convoquée vers la fin du mois de janvier pour octroyer le contrat.

9. Varia

Aucun point n'est ajouté en varia.

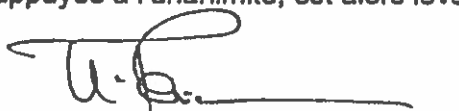
M. Sylvain Bédard et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 18h50.

10. Huis clos

10.1 Évaluation 2013-2014 du président-directeur général

Les membres discutent de l'évaluation 2013-2014 du président-directeur général.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19h 20.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 12h00 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 5^e jour de février 2015.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Cynthia Biasolo
Rossana Pettinati

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau
Paul Arseneault

Étaient absents :

M^{me} Suzie Pellerin

M. Bruny Surin

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Octroi de contrat pour l'acquisition d'accessoires et d'appareils d'entraînement des nouvelles salles de conditionnement physique du Centre sportif

RÉSOLUTION N° 7775

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM700409 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Ensembles d'accessoires et d'appareils d'entraînement des nouvelles salles de conditionnement physique du Centre sportif du Parc olympique (lots no. 1 à 5) »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, sept (7) firmes se sont avérées conformes aux exigences légales du Parc olympique;

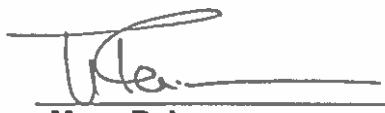
ATTENDU QU'une analyse technique des soumissions a été effectuée afin de déterminer l'attribution des 5 lots aux fournisseurs respectant les exigences techniques du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien relative à l'acquisition des « Ensembles d'accessoires et d'appareils d'entraînement des nouvelles salles de conditionnement physique du Centre sportif du Parc olympique (lots no. 1 à 5) »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'acquisition des « Ensembles d'accessoires et d'appareils d'entraînement des nouvelles salles de conditionnement physique du Centre sportif du Parc olympique (lots no. 1 à 5) » portant le numéro de projet 99-130 aux entreprises qui sont les plus bas soumissionnaires conformes au montant de 588 579,66 \$ excluant les taxes, tel que présenté dans le rapport d'analyse technique.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition dûment appuyée, est alors levée à 12h 10.


Maya Raic
Présidente


Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 16^e jour de février 2015.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Cynthia Biasolo
Suzie Pellerin
Rossana Pettinati

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Était absent :

M. Paul Arseneault

Étaient présents à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout d'un point 4.8 : Dossier du toit – état de situation et prochaines étapes.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 15 décembre 2014 et de la réunion extraordinaire du 5 février 2015

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 15 décembre 2014 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration tenue le 5 février 2015, et sur motion dûment approuvée, il est résolu de les adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. Communication de la Présidente

La présidente du conseil informe les membres que M. Bruny Surin a remis sa démission en tant que membre du conseil d'administration du Parc olympique et ce, à compter d'aujourd'hui, le 16 février 2015. Elle mentionne que des efforts seront faits pour combler le poste vacant le plus rapidement possible, en fonction du profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil de la Régie des installations olympiques.

4. Communication du Président-directeur général

4.1 Dépôt de proposition à Desjardins

M. Martin Laurendeau quitte l'assemblée à 16h45 afin de ne pas assister aux discussions relatives au point 4.1 de l'ordre du jour.

Le Président-directeur général informe les membres du conseil que le Parc olympique a déposé une proposition à Desjardins pour une éventuelle location d'espaces de bureaux dans la Tour. Le Parc olympique devrait obtenir des nouvelles quant à la suite des choses vers la fin du mois de février ou au début du mois de mars.

M. Martin Laurendeau rejoint l'assemblée à 16h50.

4.2 Début des travaux sur l'étude patrimoniale

Le Président-directeur général informe les membres du conseil sur le début des travaux sur l'étude patrimoniale des installations du Parc olympique. Cette étude fait suite à une des recommandations émanant du rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique et s'inscrit dans la foulée du 40^e anniversaire des installations en 2016. Le mandat a été confié au Groupe Docomomo Québec (Groupe de Documentation et de Conservation du Mouvement Moderne et architecture, section Québec) affilié à l'école de design de l'UQAM et dirigé par Mme France Vanlaethem.

4.3 Réflexion sur la dénomination de lieux de mémoire au Parc olympique

Le Président-directeur général informe les membres du conseil sur les démarches du Parc olympique concernant la dénomination de lieux de mémoire au Parc olympique. Il mentionne qu'il a contacté la Commission de toponymie du Québec afin de collaborer pour identifier des espaces de lieux significatifs du Parc olympique et se doter d'une ligne directrice pour choisir des noms de personnalités sportives, politiques, sociales ou corporatives ayant des liens étroits avec l'histoire des Jeux olympiques de Montréal de 1976 et du Parc olympique.

4.4 40 événements pour le 40^e anniversaire des Jeux olympiques de 1976

Le Président-directeur général informe les membres du conseil sur un projet de tenir quarante événements en 2016 pour souligner et célébrer le 40^e anniversaire du Parc olympique. C'est quarante événements peuvent se classer sous trois catégories : historiques / nostalgiques, événementielles et pérennes (legs).

4.5 Suivi concernant la résolution du CA sur le bassin de plongée

Le Président-directeur général informe les membres du conseil sur les développements concernant le bassin de plongée sous-marine du Centre sportif du Parc olympique. Il mentionne qu'afin de donner suite à la résolution 7767 du CA du 15 décembre dernier concernant le fait de maintenir la vocation de plongée sous-marine sous réserve des éléments présents dans la résolution, des rencontres ont eu lieu avec les représentants du milieu de la plongée sous-marine. Une note faisant le point sur le dossier a été mis en ligne sur le site Web du Parc olympique.

4.6 Événements 2015 confirmés et en développement

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique pour 2014-2015.

4.7 Une exposition, trois lieux

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document concernant une exposition qui soulignera les 40 ans des Jeux olympiques de Montréal. Cette exposition comprendra trois volets : l'œuvre de Roger Taillibert, l'expérience olympique et les bâtisseurs; et elle se tiendra en trois lieux : le Musée Dufresne-Nincheri, le Parc olympique et la Maison de la culture Maisonneuve.



5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 10 février 2015. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour décision et pour information.

5.1.2 Rapport d'audit du vérificateur général

Le président du comité présente au conseil les résultats d'audit des états financiers du Parc olympique au 31 octobre 2014 par le Vérificateur général du Québec. Il précise que le Vérificateur général prévoit formuler une opinion avec réserve sur les états financiers. Cette opinion avec réserve concerne l'application non conforme du chapitre SP 3410 Paiements de transfert.

5.1.3 États financiers du Parc olympique au 31 octobre 2014

RÉSOLUTION 7776

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport d'audit du Vérificateur général du Québec concernant les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2014;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2014, audités par le Vérificateur général du Québec;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2014;

ATTENDU Qu'il y a lieu d'approuver les états financiers audités tels que soumis et d'autoriser deux (2) administrateurs à les signer au nom du Conseil;

SUR proposition de M. Gaëtan Laflamme, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2014 et audités par le Vérificateur général du Québec

et

D'AUTORISER Mme Maya Raic et M. Gaëtan Laflamme à signer ces états financiers au nom du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques.

5.1.4 Politiques tarifaires concernant le CSPO

RÉSOLUTION 7777

ATTENDU QU'une réfection majeure du Centre sportif du Parc olympique (CSPO) a eu lieu, incluant, entre autres, la rénovation des bassins principaux et de la filtration, la rénovation de l'aire d'accueil et des vestiaires, la rénovation et l'agrandissement de la salle d'entraînement, ainsi que le renouvellement du parc des équipements d'entraînement;

ATTENDU QUE les dernières versions des politiques tarifaires en lien avec le CSPO remontent à 2013, soit avant sa fermeture pour les travaux;

ATTENDU QU'afin de correspondre à la nouvelle réalité du CSPO, une mise à jour des politiques tarifaires est essentiel, compte tenu de la période de fermeture et de la

bonification majeure de l'offre du CSPO, tant au niveau de ses installations que de ses équipements et de ses programmes.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver les mises à jour des politiques tarifaires concernant le CSPO;

SUR proposition de M. Gaëtan Laflamme, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER les mises à jour des politiques tarifaires concernant le Centre sportif du Parc olympique, c'est-à-dire, la Politique tarifaire du Centre sportif, la Politique d'escompte concernant les salons, les services touristiques et le centre sportif et la Politique tarifaire concernant les stationnements.

5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport de la présidente du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 4 février 2015. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

6. Vice-présidence Construction et entretien

6.1 Suivi du plan d'immobilisation 2009-2014

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport concernant l'état de situation et la progression du plan d'immobilisations 2009-2014, ainsi qu'une revue des principaux projets actifs au Parc olympique.

7. Secrétariat général

7.1 Suivi 2013-2014 du plan stratégique 2012-2017

Les membres du conseil prennent connaissance d'un suivi pour l'année 2013-2014 du Plan stratégique 2012-2017 du Parc olympique. Le suivi s'effectue à l'aide d'un outil de onze fiches présentant l'atteinte des résultats annuels, ainsi qu'un statut pour chacun des objectifs du plan stratégique.

7.2 Suivi 2013-2014 du plan de développement durable 2009-2015

Les membres du conseil prennent connaissance d'un suivi pour l'année 2013-2014 des objectifs du plan de développement durable 2009-2015 du Parc olympique.

7.3 Procédure d'intervention en situation de plaintes ou de dénonciations

RÉSOLUTION 7778

ATTENDU QU'une grille a été développée pour encadrer l'intervention en situation de plainte ou de dénonciation concernant un acte répréhensible en lien avec les activités du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des Affaires juridiques et corporatives relative à une procédure d'intervention en situation de plaintes ou de dénonciations;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER la Procédure d'intervention en situation de plaintes ou de dénonciations du Parc olympique.

8. Direction Production et logistique

8.1 Contrat pour système intégré de billetterie et de contrôle d'accès

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport concernant un appel d'offres pour une solution clé en main afin d'exploiter un progiciel intégré capable de supporter l'intégralité des opérations pour une gestion optimale des services électroniques de billetterie et de contrôle d'accès des clientèles pour les événements au Stade et au Centre sportif. À la suite du processus d'appel d'offres, un contrat d'une durée de cinq (5) ans sera octroyé à Ticketpro inc. Le conseil se déclare en accord avec l'octroi de ce contrat.

9. Vice-présidence Finances et Technologies de l'information

9.1 Loi 133 – Obligations du Parc olympique

RÉSOLUTION 7779

ATTENDU QUE le Parc olympique est assujéti à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, ainsi qu'aux Règles relatives aux demandes d'autorisation de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi et de ces règles, le Parc olympique doit soumettre à l'approbation du conseil un Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI);

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président et Chef de la direction financière relative aux obligations du Parc olympique en matière de ressources informationnelles;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER le Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) pour 2013-2014.

10. Documents déposés à titre d'information

10.1 Lettre déclarative de responsabilité



10.3 Rapport des dispositions de surplus pour l'année budgétaire 2013-2014

10.4 Dérogations aux politiques tarifaires du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014

10.5 Rapport sur les échanges de biens et services du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014

10.6 Rapport sur les voyages et déplacement du personnel à l'extérieur du Québec du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014

Aucun point n'est ajouté en varia.

M. Sylvain Bédard, M. Michel Labrecque et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 18h00.

11. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18h 15.

Handwritten signature of Maya Raic in black ink.

Maya Raic
Présidente

Handwritten signature of Denis Privé in black ink.

Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 17h00 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 16^e jour de mars 2015.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Cynthia Biasolo
Rossana Pettinati
Suzie Pellerin

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Martin Laurendeau
Paul Arseneault

Était absent :

M. Gaëtan Laflamme

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Rapport annuel 2013-2014 du Parc olympique

RÉSOLUTION N° 7780

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du projet de Rapport annuel 2013-2014 de la recommandation du Président-directeur général à l'effet d'approuver le Rapport annuel 2013-2014 du Parc olympique;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER le Rapport annuel 2013-2014 du Parc olympique.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition dûment appuyée, est alors levée
à 17h 15.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 20^e jour d'avril 2015.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Cynthia Biasolo
Suzie Pellerin
Rossana Pettinati

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau
Paul Arseneault

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Adoption des procès-verbaux des réunions ordinaires du conseil d'administration du 16 février 2015 et du 16 mars 2015

Les membres ont pris connaissance des procès-verbaux des réunions ordinaires du conseil d'administration tenues le 16 février 2015 et le 16 mars 2015, et sur motion dûment approuvée, il est résolu de les adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. Communication de la Présidente

3.1 Recommandation pour la nomination d'un administrateur au conseil d'administration

RÉSOLUTION 7781

ATTENDU QU'un poste d'administrateur est actuellement vacant au sein du conseil d'administration du Parc olympique à la suite de la démission de M. Bruny Surin;

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit que le Parc olympique est administré par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

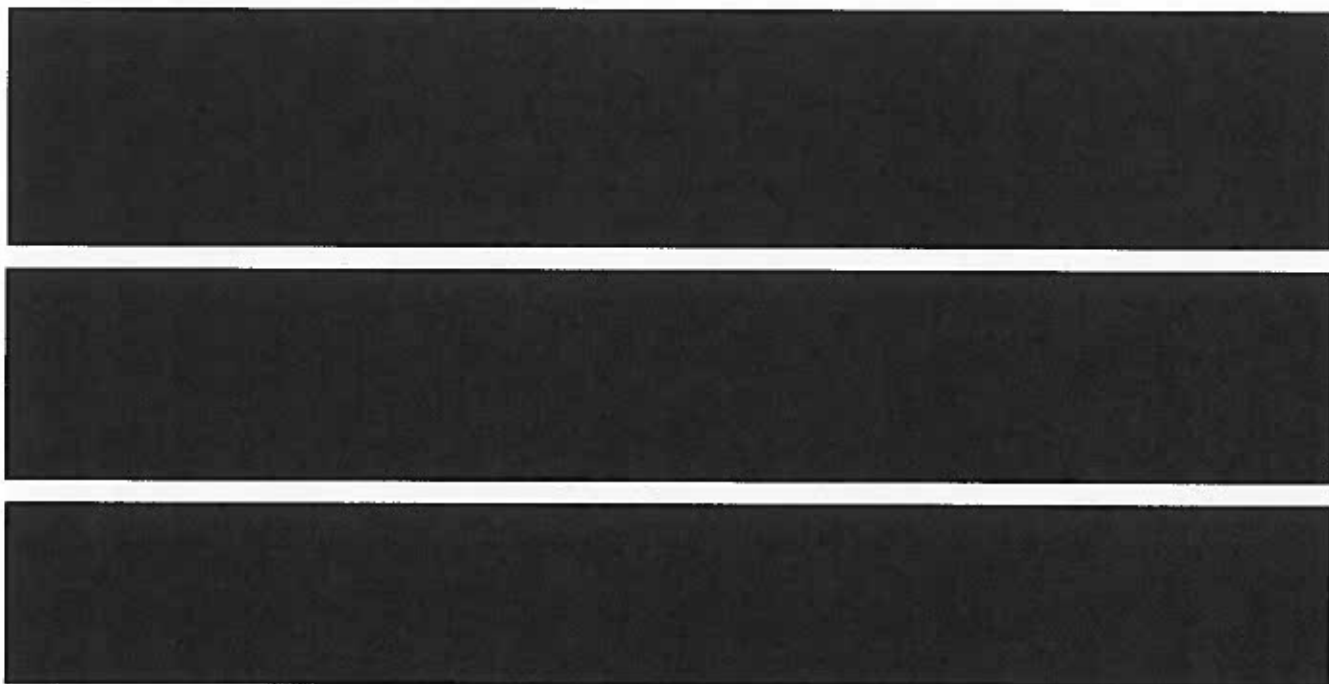
ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit également que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation de la présidente du conseil pour la nomination d'un administrateur au conseil d'administration du Parc olympique;

SUR proposition de Mme Maya Raic, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au gouvernement la nomination de Mme Sylvia Morin pour un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration du Parc olympique.

4. Communication du Président-directeur général





4.4 Projet de location à la Tour du Parc olympique

M. Martin Laurendeau quitte l'assemblée à 17h00 afin de ne pas assister aux discussions relatives au point 4.4 de l'ordre du jour.

Le Président-directeur général informe les membres du conseil qu'à la suite du dépôt d'une proposition à Desjardins pour une éventuelle location d'espaces de bureaux dans la Tour, le Parc olympique est maintenant l'un des finalistes dans ce projet. Une décision devrait être prise dans les prochaines semaines.

M. Martin Laurendeau rejoint l'assemblée à 17h10.

4.5 Projet de signalisation au Parc olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document présentant un projet de signalisation sur l'ensemble du Parc olympique. Ce projet consiste à planifier et implanter une signalisation efficace, en lien avec la marque et capable de répondre aux besoins du Parc olympique et de ses partenaires.

4.6 Lettre de remerciements aux employés

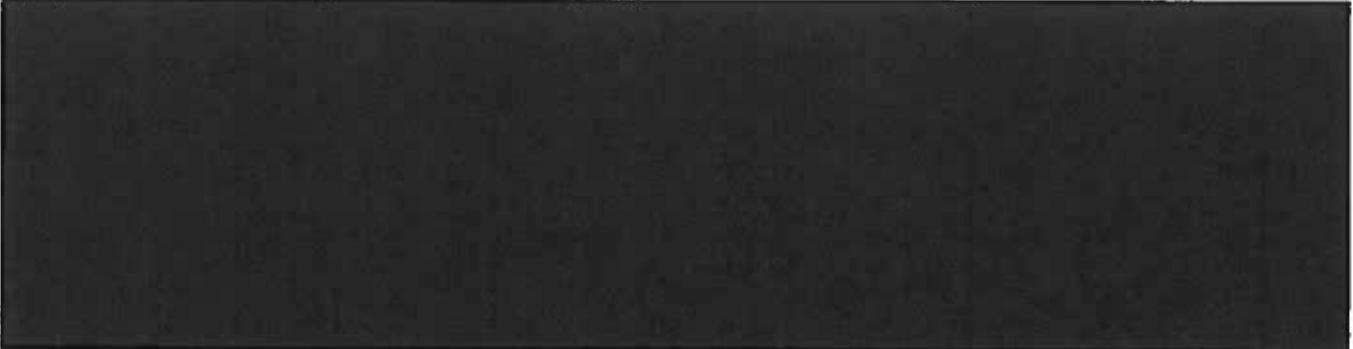
Le Président-directeur général présente aux membres du conseil une lettre de remerciement qu'il a transmis à l'ensemble des employés du Parc olympique pour les féliciter et les remercier pour le travail accompli dans le cadre de la tenue des deux parties de baseball le 3 et 4 avril derniers.

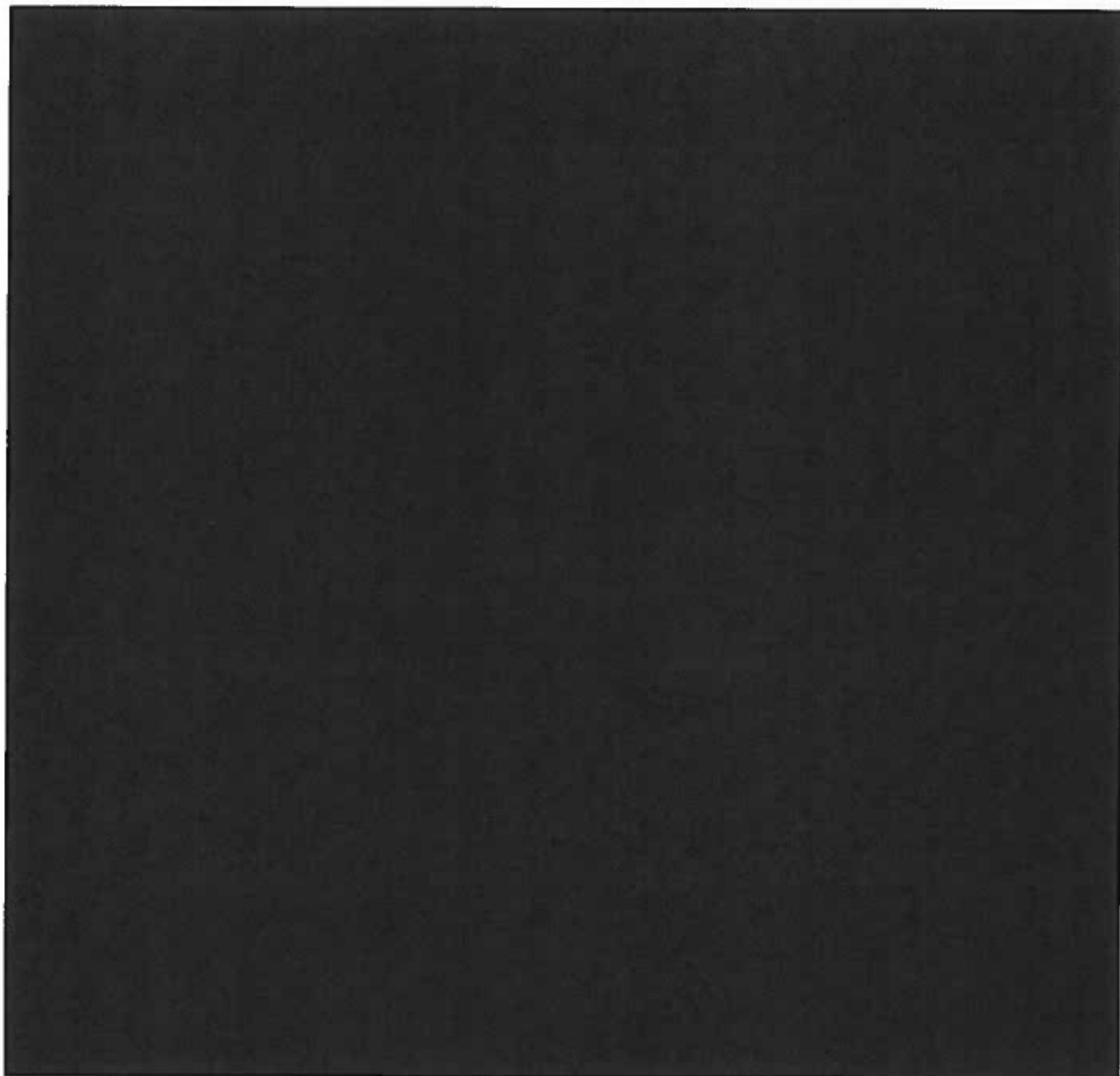
4.7 Budget 2015-2016 – mise en contexte

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note sur le processus annuel de préparation des budgets pour l'année financière 2015-2016 du Parc olympique. L'établissement des cibles pour le budget 2015-2016 devra tenir compte de mesures particulières incluses dans le budget du Gouvernement du Québec du 26 mars 2015.

5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité des immobilisations





5.1.2 Contrat pour la réfection des départements Ingénierie et Entretien du Parc olympique

RÉSOLUTION 7783

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM700504 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Construction des départements ingénierie, construction et entretien »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, dix (10) firmes se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité des immobilisations concernant l'octroi d'un contrat pour la « Construction des départements ingénierie, construction et entretien »;

SUR proposition de M. Gaëtan Laflamme, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour la « Construction des départements ingénierie, construction et entretien » portant le numéro de projet 99-600, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Groupe VIG pour un montant de 1 491 000 \$, excluant les taxes, plus 223 650 \$ correspondant à la contingence de construction de 15 %, pour un montant total de 1 714 650 \$.

5.1.3 Contrat pour services de gérance de construction pour la rénovation de la Tour

RÉSOLUTION 7784

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM700514 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Services de gérance de construction pour la mise aux normes et la rénovation de la Tour de Montréal »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, six (6) firmes se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité des immobilisations concernant l'octroi d'un contrat pour les « Services de gérance de construction pour la mise aux normes et la rénovation de la Tour de Montréal »;

SUR proposition de M. Gaëtan Laflamme, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour les « Services de gérance de construction pour la mise aux normes et la rénovation de la Tour de Montréal » portant le numéro de projet 99-727, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Verreault Inc. avec un taux de 5,41% des coûts de construction pour la première partie et au taux de 0,8 X 5,41% soit 4,33% des coûts de construction pour la deuxième partie optionnelle, telle que décrite à l'appel d'offres.

5.1.4 Contrat pour inspection des systèmes de protection incendie

RÉSOLUTION 7785

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public EX516169 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Inspection annuelle des systèmes de protection, de détection incendie et des réseaux de signalisation du Stade olympique »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, deux (2) firmes se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité des immobilisations concernant l'octroi d'un contrat pour l' « Inspection annuelle des systèmes de protection, de détection incendie et des réseaux de signalisation du Stade olympique »;

SUR proposition de M. Gaëtan Laflamme, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour l' « Inspection annuelle des systèmes de protection, de détection incendie et des réseaux de signalisation du Stade olympique » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie TYCO International du Canada ltée pour un montant de 1 392 177 \$, excluant les taxes.

6. Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives

6.1 Mise à jour sur le dossier de l'effondrement de la dalle

Me Denis Privé présente aux membres du conseil une mise à jour verbale concernant le dossier de l'effondrement de la dalle de béton à l'entrée des stationnements PB du Parc olympique survenu le 4 mars 2012.

Aucun point n'est ajouté en varia.

M. Sylvain Bédard, M. Michel Labrecque et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 17h 40.

7. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18h 00.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 9h 00 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 1^{er} jour de mai 2015.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Mélanie La Couture
 Marie-Jacqueline Saint-Fleur
 Suzie Pellerin
 Rossana Pettinati

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
 Gaëtan Laflamme
 Martin Laurendeau
 Paul Arseneault
 Pierre Dauphinais

Était absent :

M^{me} Maya Raic, Présidente du conseil

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
 Maurice Landry

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le Vice-président du conseil, M. Gaëtan Laflamme, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Contrat pour services professionnels pour assistance et support technique en architecture

RÉSOLUTION 7786

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM700549 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Services professionnels pour assistance et support technique en architecture »;

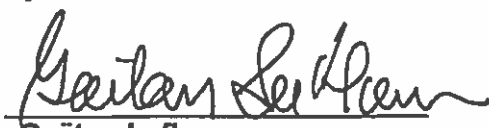
ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, sept (7) firmes se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique;

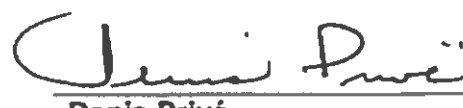
ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour les « Services professionnels pour assistance et support technique en architecture »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour les « Services professionnels pour assistance et support technique en architecture » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Provencher Roy + Associés Architectes inc., pour un montant maximal de 4 500 000 \$.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de M. Gaëtan Laflamme dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 9h 15.


Gaëtan Laflamme
Vice-président


Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 9h 00 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 15^e jour de mai 2015.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Suzie Pellerin

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Martin Laurendeau
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais

Étaient absents :

M^{mes} Mélanie La Couture
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
Rossana Pettinati

M. Gaëtan Laflamme

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Jean-Sébastien Duperval

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Contrat pour services professionnels pour assistance et support technique en génie électrique et mécanique

RÉSOLUTION 7787

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM700565 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Services professionnels pour assistance et support technique en génie électrique et mécanique au Parc olympique »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, neuf (9) firmes se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour les « Services professionnels pour assistance et support technique en génie électrique et mécanique au Parc olympique »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour les « Services professionnels pour assistance et support technique en génie électrique et mécanique au Parc olympique » à la compagnie Bouthillette Parizeau inc., pour un montant maximal de 2 200 000 \$.

3. Contrat pour services professionnels pour assistance et support technique en structure de bâtiment

RÉSOLUTION 7788

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM700566 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Services professionnels pour assistance et support technique en structure de bâtiment au Parc olympique »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, six (6) firmes se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour les « Services professionnels pour assistance et support technique en structure de bâtiment au Parc olympique »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour les « Services professionnels pour assistance et support technique en structure de bâtiment au Parc olympique » à la compagnie WSP Canada inc., pour un montant maximal de 2 000 000 \$.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de M. Gaëtan Laflamme dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 9h 15.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 25^e jour de mai 2015.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Suzie Pellerin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Était absent :

M. Paul Arseneault

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 20 avril 2015 et des réunions extraordinaires du 1^{er} mai 2015 et du 15 mai 2015

Les membres ont pris connaissance des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 20 avril 2015 et des réunions extraordinaires du 1er mai 2015 et du 15 mai 2015, et sur motion dûment approuvée, il est résolu de les adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. Communication de la Présidente

La Présidente du conseil souhaite la bienvenue aux trois nouveaux administrateurs du Parc olympique, Pierre Dauphinais, Mélanie La Couture et Marie-Jacqueline Saint-Fleur. Elle rappelle les obligations éthiques et déontologiques des membres du conseil d'administration.

4. Communication du Président-directeur général

4.1 Bilan Baseball 2014 et 2015

Le Président-directeur général présente aux membres du conseil un document présentant une liste des tâches à réaliser pour l'édition 2016 de l'événement baseball au Stade olympique, en fonction des bilans de 2014 et de 2015, et de la rétroaction reçue. Le document présente également une liste d'éléments qui ont été réalisés entre l'édition 2014 et l'édition 2015.

4.2 Suivi sur l'acte d'emphytéose avec Complexe de soccer Saputo

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note de suivi concernant l'acte d'emphytéose avec Complexe de soccer Saputo qui est en vigueur pour la période de 2007 à 2047. La note de suivi rappelle les droits des parties pour la durée de l'emphytéote.

4.3 Montréal physiquement active

RÉSOLUTION 7789

ATTENDU QUE la *Charte de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action* a été adoptée au Congrès international sur l'activité physique et la santé publique tenu à Toronto en mai 2010;

ATTENDU QUE les principes directeurs de la Charte de Toronto et du Plan d'action régional *Montréal physiquement active* guide les interventions à entreprendre par le Parc olympique, afin de favoriser l'augmentation de la pratique d'activités physiques et la réduction des comportements sédentaires de la population;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Charte de Toronto et au Plan d'action régional *Montréal physiquement active* met de l'avant notre engagement envers la pratique la pratique de l'activité physique de la population et que le Parc olympique joue un rôle important en cette matière;

ATTENDU QUE plusieurs des principes directeurs de la Charte de Toronto et du Plan d'action régional *Montréal physiquement active* sont déjà appliqués au Parc olympique;

ATTENDU QUE les principes directeurs de la Charte de Toronto et du Plan d'action régional incitent le Parc olympique à intensifier ses actions pour favoriser l'adoption d'un mode de vie physiquement actif par la population, et ce, en tenant compte de nos champs d'action et nos ressources disponibles;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

DE FAIRE du Parc olympique un partenaire engagé du Plan d'action régional *Montréal physiquement active* en :

1. adhérant à la Charte internationale de Toronto pour l'activité physique;
2. adhérant à la Politique et aux orientations et priorités d'action du Plan d'action régional *Montréal physiquement active* de l'île de Montréal 2014-2025;
3. s'engageant à agir concrètement et en cohérence avec la Charte et le Plan d'action régional, selon nos champs de responsabilités et nos ressources.

4.4 Plan québécois des infrastructures (PQI) 2009-2014

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant le Plan québécois des infrastructures (PQI) pour la période 2009-2014. Cette note résume les montants réservés au PQI pour le Parc olympique durant cette période et les principaux travaux réalisés avec cette enveloppe budgétaire.

4.5 Atouts du Stade olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note résumant les différents atouts du Stade olympique d'un point de vue architectural, accessibilité des lieux, polyvalence capacité et achalandage.

4.6 Que faire dans le Stade

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note illustrant les raisons pour lesquelles Montréal et l'ensemble du Québec ont besoin d'un Stade olympique de 60 000 places qui est fonctionnel 12 mois par année, et qu'il faut bien l'entretenir, le réparer, le mettre aux normes et éventuellement, le doter d'un toit fiable.





4.9 Suivi sur le dossier de location dans la Tour

M. Martin Laurendeau quitte l'assemblée à 17h15 afin de ne pas assister aux discussions relatives au point 4.9 de l'ordre du jour.

Le Président-directeur général informe les membres du conseil qu'à la suite du dépôt d'une proposition à Desjardins pour une éventuelle location d'espaces de bureaux dans la Tour, la candidature du Parc olympique a été retenue par Desjardins. Il mentionne que certains engagements de la part du gouvernement demeurent à être confirmés.

M. Martin Laurendeau rejoint l'assemblée à 17h30.

5. Vice-présidence Finances et Technologies de l'information :



6. Comités du conseil d'administration :

6.1 Comité de vérification

6.1.1 Rapport du président

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 20 mai 2015. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

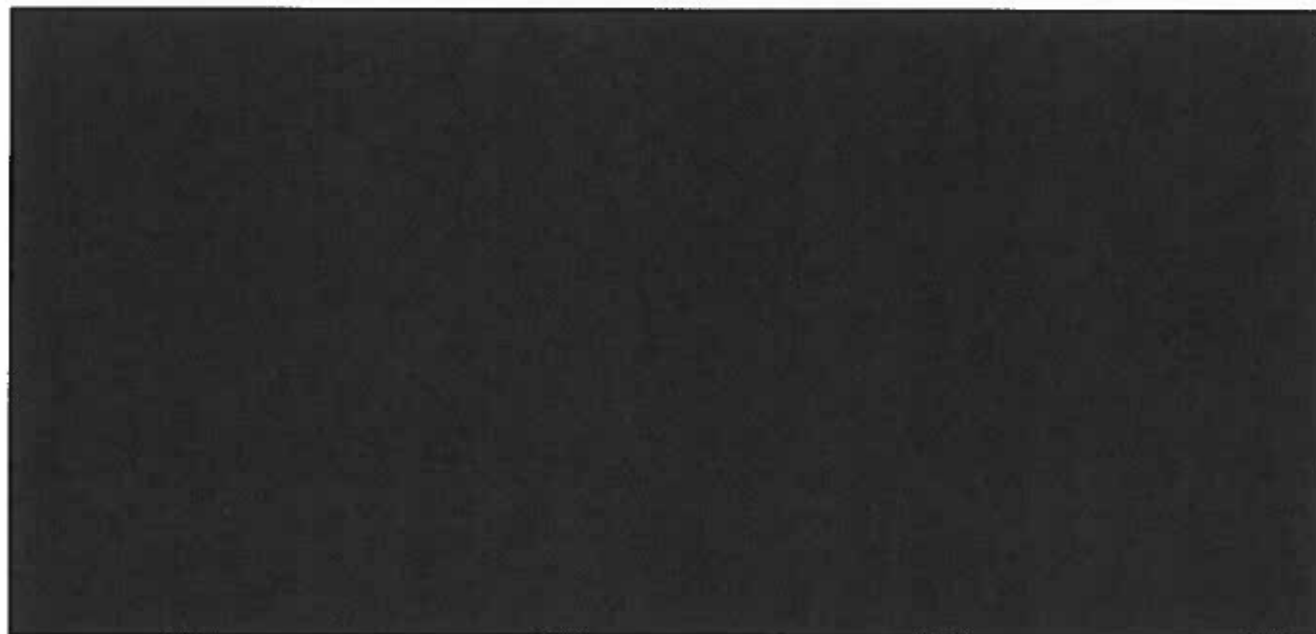
6.1.2 Budget 2015-2016 – Prévisions à haut niveau

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport présentant une mise à jour du contexte budgétaire, en vue de la préparation du budget 2015-2016. Le rapport présente également les prochaines étapes qui mèneront à l'approbation du budget final par le conseil en octobre 2015.

6.2 Comité des ressources humaines

6.2.1 Rapport de la présidente

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 14 mai 2015. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.



6.3 Comité de gouvernance et d'éthique

6.3.1 Rapport de la présidente

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 6 mai 2015. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

7 Vice-présidence Capital humain, Prévention et sécurité

7.1 Décision arbitrale CSPO

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport concernant la décision de l'arbitre, Me Suzanne Moro, dans le dossier de la réclamation des indemnités de licenciement collectif pour les employés du Centre sportif. Le rapport mentionne qu'après auditions des parties, l'arbitre a rendu sa décision le 21 mai 2015. Ainsi, il a été décidé que les délais prévus pour un avis de mise à pied et de licenciement collectif n'étaient pas exigibles et le grief syndical a été rejeté.

Aucun point n'est ajouté en varia.

M. Sylvain Bédard et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 19h 30.

8 Huis clos

8.1 Composition des comités du CA - Nominations

RÉSOLUTION 7790

ATTENDU QUE M. Gaëtan Laflamme souhaite céder sa place de président du comité des immobilisations tout en demeurant membre de ce comité;

ATTENDU QUE le conseil offre la charge à M. Pierre Dauphinais qui accepte séance tenante;

SUR proposition de Mme Maya Raic, Présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

DE NOMMER M. Pierre Dauphinais à titre de président du comité des immobilisations du Parc olympique et ce, à compter de ce jour.

RÉSOLUTION 7791

ATTENDU QUE Mme Maya Raic souhaite céder sa place en tant que membre du comité de vérification;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.1 du Règlement 180 concernant la création d'un comité de vérification, le Comité est composé d'au moins trois membres;

ATTENDU QUE le conseil offre la charge à Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur qui accepte séance tenante;

SUR proposition de Mme Maya Raic, Présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur à titre de membre du comité de vérification du Parc olympique et ce, à compter de ce jour.

RÉSOLUTION 7792

ATTENDU QUE le départ de Mme Cynthia Biasolo en tant qu'administratrice au sein du conseil d'administration du Parc olympique crée une vacance au poste de président du comité des ressources humaines;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.1 du Règlement 179 concernant la création d'un comité de vérification, le Comité est composé d'au moins trois membres;

ATTENDU QUE le conseil offre la charge de président du comité à M. Martin Laurendeau qui accepte séance tenante;

ATTENDU QUE le conseil offre également la charge de membre du comité des ressources humaines à Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur et à Mme Mélanie La Couture qui acceptent séance tenante;

SUR proposition de Mme Maya Raic, Présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

DE NOMMER M. Martin Laurendeau à titre de président du comité des ressources humaines du Parc olympique et ce, à compter de ce jour.

ET

DE NOMMER Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur et Mme Mélanie La Couture à titre de membres du comité des ressources humaines du Parc olympique et ce, à compter de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 20h 00.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h 30 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 9^e jour de juin 2015.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Suzie Pellerin
Mélanie La Couture
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Martin Laurendeau
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme

Était absent :

M^{me} Rossana Pettinati

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Philip Tousignant

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

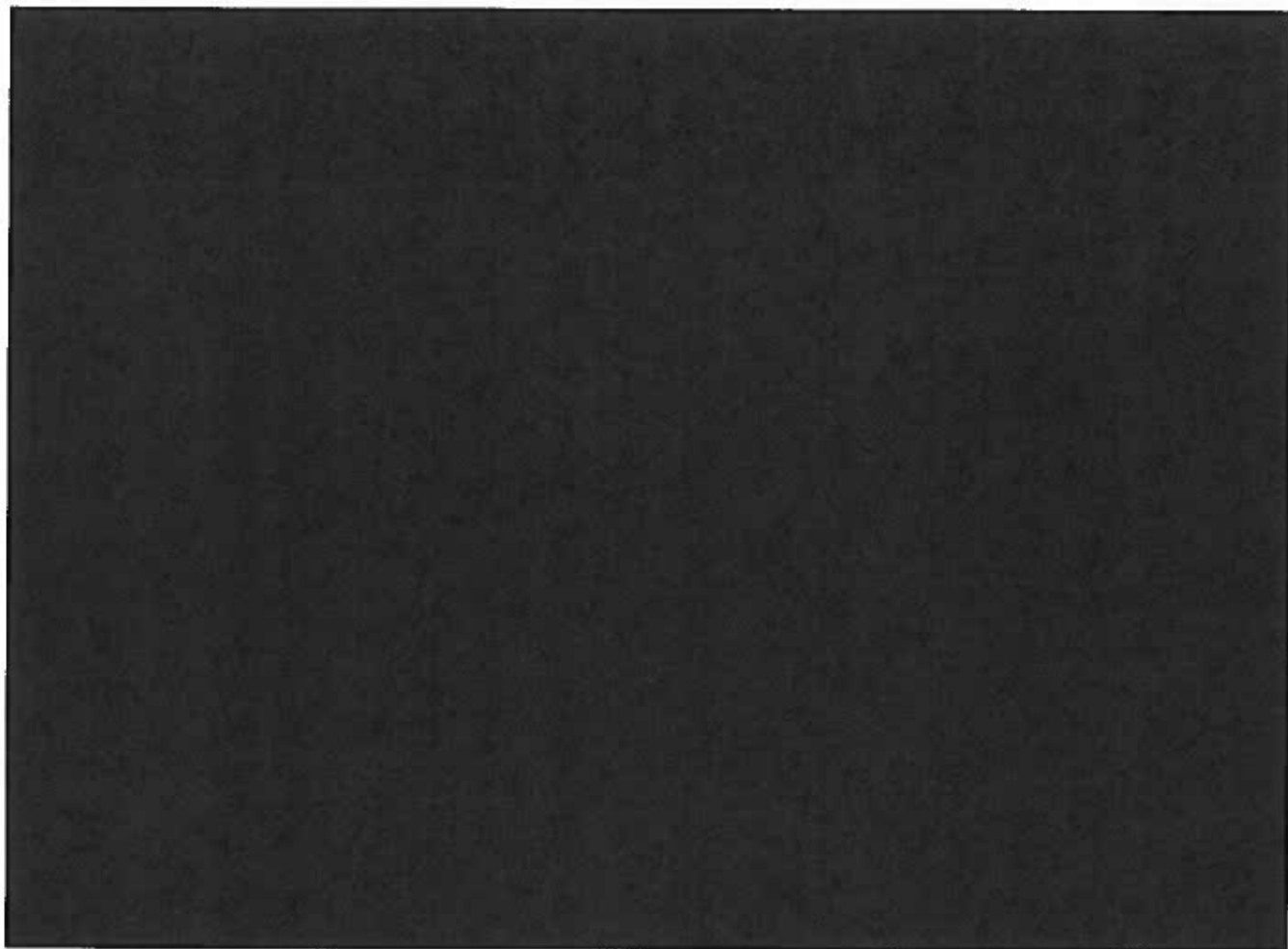
M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.



L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 17h 00.


Maya Raic
Présidente


Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h 30 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 11^e jour de juin 2015.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Martin Laurendeau
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais

Étaient absents :

M^{mes} Rossana Pettinati
Suzie Pellerin
Mélanie La Couture

M. Gaëtan Laflamme

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Recommandation pour la nomination d'un administrateur au conseil d'administration

RÉSOLUTION 7794

ATTENDU QUE le conseil d'administration, par sa résolution 7781 du 20 avril 2015, a recommandé au gouvernement la nomination de Mme Sylvia Morin pour un poste

d'administrateur au sein du conseil d'administration du Parc olympique, afin de combler le poste laissé vacant à la suite de la démission de M. Bruny Surin;

ATTENDU QUE dans les faits, par le décret 361-2015, le gouvernement du Québec a nommé Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur comme membre du conseil d'administration du Parc olympique en remplacement de M. Bruny Surin;

ATTENDU QU'un poste d'administrateur est actuellement vacant au sein du conseil d'administration du Parc olympique à la suite de la démission de Mme Cynthia Biasolo;

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit que le Parc olympique est administré par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit également que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil;

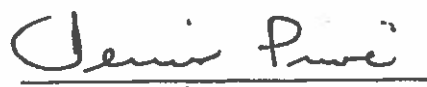
ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation de la présidente du conseil pour la nomination d'un administrateur au conseil d'administration du Parc olympique;

SUR proposition de Mme Maya Raic, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au gouvernement la nomination de Mme Sylvia Morin pour un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration du Parc olympique en remplacement de Mme Cynthia Biasolo.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 16h 45.


Maya Raic
Présidente


Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 31^e jour d'août 2015.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Étaient absents :

M^{mes} Suzie Pellerin
Rossana Pettinati

Était présent à titre d'invité :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry
Philip Tousignant

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 25 mai 2015 et des réunions extraordinaires du 9 juin 2015 et du 11 juin 2015

Les membres ont pris connaissance des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 25 mai 2015 et des réunions extraordinaires du 9 juin 2015 et du 11 juin

2015, et sur motion dûment approuvée, il est résolu de les adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. Communication de la Présidente

3.1 Adoption du calendrier 2015-2016 des rencontres du CA et des comités

RÉSOLUTION 7795

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration 2015-2016;

SUR proposition de Mme Maya Raic, Présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'ADOPTER le calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration 2015-2016.

4. Communication du Président-directeur général

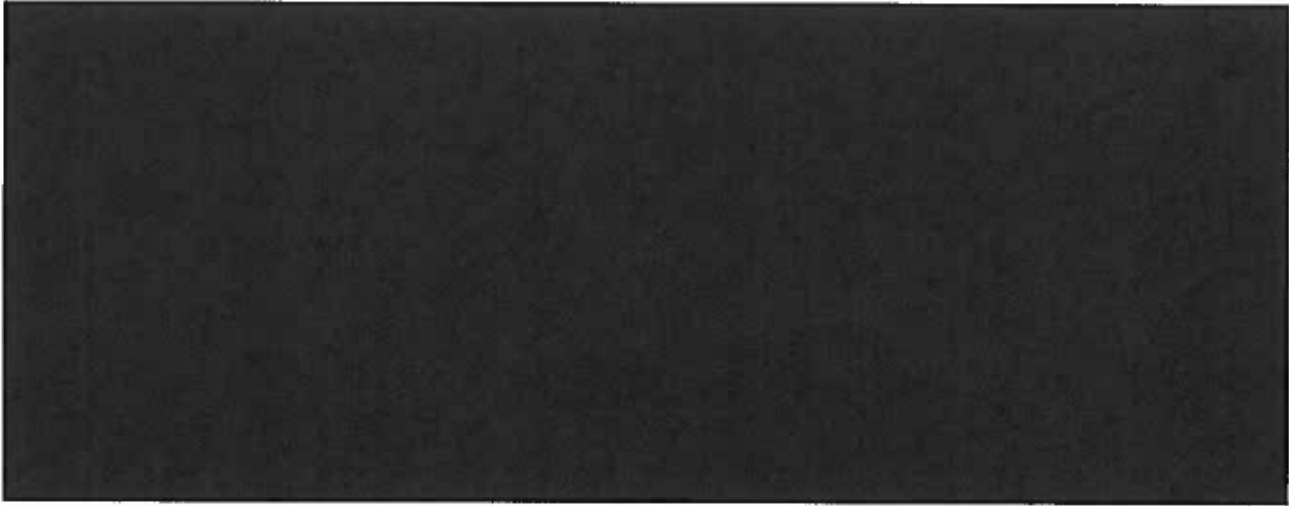
4.1 Entente Espace pour la vie – Parc olympique

Le Président-directeur général rappelle aux membres du conseil que l'entente de partenariat signée en 2011 entre Espace pour la vie et le Parc olympique arrivera à échéance en 2016.



4.2 Suivi du rapport du comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note de suivi concernant le rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique dirigé par Mme Lise Bissonnette. La note rappelle les principales recommandations du rapport du Comité-conseil et fait état des travaux en cours pour répondre aux recommandations.



4.5 Étude patrimoniale DOCOMOMO et toponymique

Le Président-directeur général présente un suivi verbal sur l'avancement de l'étude patrimoniale du Parc olympique réalisé par DOCOMOMO et sur l'étude toponymique du Parc olympique. Il mentionne que les résultats de ces travaux devraient être connus au courant de l'automne 2015.

M. Martin Laurendeau quitte l'assemblée à 16h45 afin de ne pas assister aux discussions relatives au point 4.6 de l'ordre du jour.

4.6 Suivi sur le dossier de location dans la Tour

4.6.1 Lettre à [REDACTED] – engagement du Parc

Le Président-directeur général présente aux membres du conseil une lettre datée du 19 août 2015 qu'il a fait parvenir à [REDACTED] Fédération des Caisses Desjardins du Québec. Cette lettre précise certains engagements qui pourraient être pris envers la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, dans l'éventualité de la signature d'un bail à long terme pour la location d'espace dans la Tour du Parc olympique.

4.6.2 Échec de BUSAC

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note résumant les faits ayant mené à l'échec du projet de BUSAC dans la Tour du Parc olympique, ainsi que d'un tableau comparatif entre les projets de BUSAC et de Desjardins.

M. Martin Laurendeau rejoint l'assemblée à 17h00.

5. Comités du conseil d'administration :

5.1. Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 26 août 2015. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.1.2 Budget 2015-2016 – État de situation

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport concernant l'état de situation sur le budget d'exploitation 2015-2016. Le budget d'exploitation 2015-2016 sera soumis au conseil pour adoption lors de la rencontre du 26 octobre 2015.

5.2. Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport de la présidente

Les membres prennent acte du rapport du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 19 août 2015. Les membres du comité présentent les dossiers soumis au conseil pour information.

5.3. Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport de la présidente

Les membres prennent acte du rapport du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 20 août 2015. Les membres du comité présentent les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.3.2 Règlements et politiques du Parc olympique

RÉSOLUTION 7796

ATTENDU QUE les rôles, responsabilités et pouvoirs octroyés au conseil d'administration, à ses membres ainsi qu'aux principaux dirigeants de la Régie des installations olympiques ont évolué depuis l'adoption du *Règlement 178 concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société* du 18 juin 2009;

ATTENDU QUE les obligations gouvernementales et la gestion des organismes gouvernementaux ont évolué depuis le 18 juin 2009 et que le *Règlement 178 concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société* ne reflète pas toutes les nouvelles obligations gouvernementales;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a le devoir de respecter ces nouvelles obligations et doit, pour ce faire, avoir une réglementation interne lui octroyant les pouvoirs nécessaires pour ce faire;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques n'a aucun règlement s'appliquant à la délégation de certains pouvoirs financiers, de réquisition, d'octroi et de signature de contrats entre le conseil d'administration, les dirigeants et les employés de la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a le devoir de s'assurer que les pouvoirs financiers, contractuels et d'autorités sont exercés par des personnes en ayant le pouvoir et étant dûment autorisés, tel que le *Règlement no 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers* lui permettrait;

ATTENDU QUE le *Règlement no 164 concernant les réclamations* du 14 mai 2008, le *Règlement no 169 concernant la modification de plusieurs règles, politiques, directives et règlements de la Régie* du 27 février 2006, le *Règlement 177 concernant les modalités d'exercice du mandat du comité des immobilisations relativement aux contrats*

d'immobilisation et d'entretien devant être soumis au conseil d'administration, le Règlement no 183 concernant la création d'un comité des avis en architecture, urbanisme et design urbain du 16 juin 2010 et le Règlement no 185 concernant les niveaux d'autorité et les modes de sollicitation en matière d'octroi de contrats du 30 mai 2012 sont désuets;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire mettre à jour et regrouper ses règlements et politiques, ainsi qu'uniformiser ses processus et ses pratiques en matière de gestion;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire inclure et adapter le *Règlement no 164 concernant les réclamations* du 14 mai 2008 ainsi que le *Règlement no 185 concernant les niveaux d'autorité et les modes de sollicitation en matière d'octroi de contrats* du 30 mai 2012 dans le *Règlement no 187 concernant la délégation de pouvoir et autres aspects financiers* et désire abroger le *Règlement no 169 concernant la modification de plusieurs règles, politiques, directives et règlements de la Régie* du 27 février 2006, le *Règlement 177 concernant les modalités d'exercice du mandat du comité des immobilisations relativement aux contrats d'immobilisation et d'entretien devant être soumis au conseil d'administration* et le *Règlement no 183 concernant la création d'un comité des avis en architecture, urbanisme et design urbain* du 16 juin 2010;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et des recommandations du comité de gouvernance et d'éthique relatifs à la modification du *Règlement no 178 concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société* et à l'adoption du *Règlement no 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers*, ainsi qu'aux différents règlements à être abrogés;

Sur proposition de Madame Rossana Pettinati, présidente du comité de gouvernance et d'éthique de la Régie des installations olympiques, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'ADOPTER tel que modifié le *Règlement no 178 concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société*;

D'ADOPTER le *Règlement no 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers*;

D'ABROGER le *Règlement no 164 concernant les réclamations* du 14 mai 2008, le *Règlement no 169 concernant la modification de plusieurs règles, politiques, directives et règlements de la Régie* du 27 février 2006, le *Règlement 177 concernant les modalités d'exercice du mandat du comité des immobilisations relativement aux contrats d'immobilisation et d'entretien devant être soumis au conseil d'administration*, le *Règlement no 183 concernant la création d'un comité des avis en architecture, urbanisme et design urbain* du 16 juin 2010 et le *Règlement no 185 concernant les niveaux d'autorité et les modes de sollicitation en matière d'octroi de contrats* du 30 mai 2012.

5.3.3 Suivi sur les priorités du CA 2014-2015

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note de suivi sur les trois dossiers prioritaires que le conseil souhaitait suivre en 2014-2015. C'est trois dossiers prioritaires étaient : l'avancement du dossier d'opportunité pour la toiture du Stade; l'intégration des

projets du Parc olympique au Plan annuel de gestion des investissements (PAGI) et au Plan québécois des infrastructures (PQI); l'accroissement du financement autonome du Parc olympique.

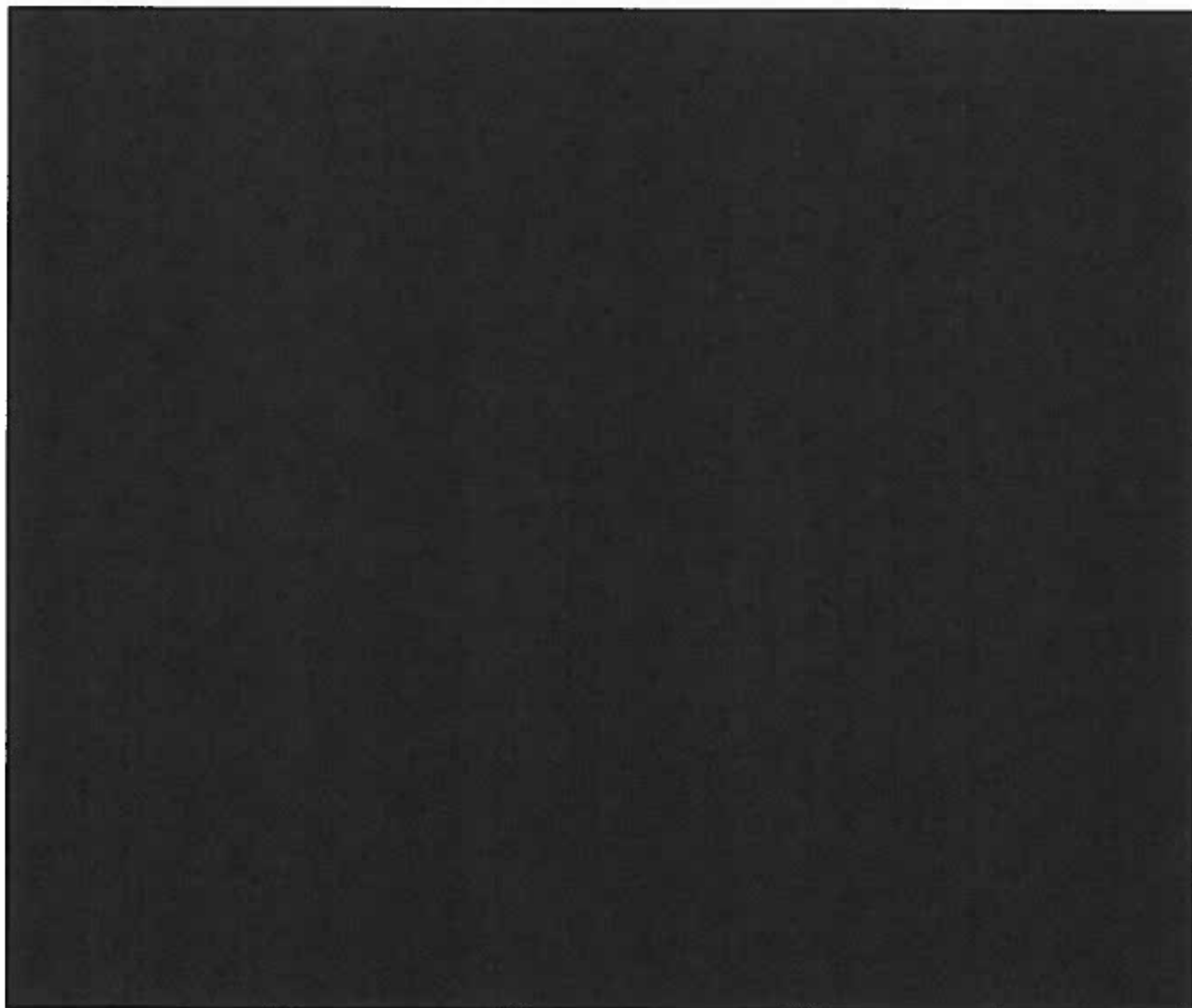
5.3.4 Évaluation du CA 2014-2015

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant le processus d'évaluation du conseil d'administration pour 201-2015. L'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration se fera, comme l'an dernier, via le système Web SurveyMonkey dans les premières semaines du mois de septembre. Le rapport d'évaluation sera présenté au conseil lors de la rencontre du 26 octobre 2015.

5.4. Comité des immobilisations

5.4.1 Rapport du président

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 25 août 2015. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.



5.4.3 Contrat pour mobilier Direction Ingénierie et gestion de projets

RÉSOLUTION 7798

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM700513 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Fourniture et installation de mobilier pour les bureaux des départements de construction, ingénierie et entretien »;

ATTENDU QUE l'appel d'offres comprenait quatre lots distincts;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, deux (2) firmes se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité des immobilisations concernant l'octroi d'un contrat pour « Fourniture et installation de mobilier pour les bureaux des départements de construction, ingénierie et entretien »;

Sur proposition de M. Pierre Dauphinais, président du comité des immobilisations, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour le lot 2 de l'appel d'offres IM700513 « Fourniture et installation de mobilier pour les bureaux des départements de construction, ingénierie et entretien », au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Bouty inc. pour un montant de 31 493,00 \$, excluant les taxes;

ET

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour les lots 1, 3 et 4 du même appel d'offres au seul soumissionnaire conforme, soit la compagnie Solution Zoom pour un montant de 234 028,94 \$, excluant les taxes;

Aucun point n'est ajouté en varia.

MM. Sylvain Bédard, Maurice Landry, Philip Tousignant et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 19h 00.

6 Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19h 15.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 15^e jour de septembre 2015.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

- M^{mes}** Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Suzie Pellerin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
- MM.** Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Était présent à titre d'invité :

- MM.** Sylvain Bédard
Maurice Landry
Philip Tousignant

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

- M^e** Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec la modification suivante : ajout d'un point 3. « *Institution d'un régime d'emprunts par la Régie des installations olympiques, valide jusqu'au 31 octobre 2018, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 166 500 000 \$* ».

2. Dossier d'opportunité pour le remplacement de la toiture du Stade

Les membres du conseil discutent et émettent certains commentaires sur le Dossier d'opportunité pour le remplacement de la toiture du Stade. M. Maurice Landry répond aux questions des membres du conseil.

RÉSOLUTION 7799

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques (Régie), par sa résolution 7595 du 14 juin 2011, a approuvé le Dossier de présentation stratégique relatif au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique et autorisé sa transmission à la ministre du Tourisme, Madame Nicole Ménard;

ATTENDU QUE la ministre du Tourisme, Madame Nicole Ménard, a, par sa lettre datée du 29 juin 2011, autorisé la Régie à aller de l'avant dans le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique et à entreprendre avec Infrastructure Québec les travaux d'élaboration du Dossier d'affaires initial (DAI);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie, par sa résolution 7647 du 25 avril 2012, a approuvé le DAI relatif au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique et autorisé sa transmission à la ministre du Tourisme, Madame Nicole Ménard;

ATTENDU QUE le déclenchement d'élections générales en juillet 2012, la formation d'un nouveau gouvernement minoritaire en septembre 2012, le départ du Président-directeur général de la Régie en novembre 2013, la nomination d'un Président-directeur général par intérim de la Régie en décembre 2013, la nomination d'un Président-directeur général de la Régie en février 2014, le déclenchement d'élections générales en mars 2014 et la formation d'un nouveau gouvernement en avril 2014 n'ont pas permis au DAI de cheminer comme prévu;

ATTENDU QU'en novembre 2013, le gouvernement du Québec a procédé à la fusion d'Infrastructure Québec et de la Société immobilière du Québec pour créer la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin, entre autres, de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique;

ATTENDU QU'en février 2014, le gouvernement du Québec a adopté la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique qui détermine les mesures pour assurer la gestion rigoureuse des projets majeurs d'infrastructure publique;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, le DAI devient le Dossier d'opportunité (DO);

ATTENDU QUE le DAI adopté en avril 2012 a été mis à jour afin de finaliser un DO relatif au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique;



ATTENDU QUE le statu quo et les options de remplacement de la toile actuelle, de rétractabilité ou d'ouverture d'une nouvelle toiture, de stade sans toiture, de nouvelle toiture souple fixe et de nouvelle toiture rigide fixe ont été analysées dans le DO;

ATTENDU QUE le statu quo n'est pas une option viable compte tenu de l'état actuel de la toiture du Stade qui approche la fin de sa durée de vie utile, de l'ensemble des obligations du Parc olympique envers ses partenaires ainsi qu'à titre de société d'État, des restrictions imposées par la Régie du bâtiment du Québec sur les conditions d'exploitation du Stade durant la période hivernale et de l'échéancier décisionnel relié à la réalisation d'un tel projet;

ATTENDU QUE l'option retenue dans le DO relatif au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique est celle d'une nouvelle toiture fixe et souple;

ATTENDU QUE le DO a été présenté et a fait l'objet de consultations auprès du comité de direction et du conseil d'administration du Parc olympique, de façon générale à la réunion ordinaire du conseil du 25 mai 2015 et de façon spécifique et détaillée à la réunion ordinaire du conseil du 31 août 2015, et que leurs commentaires ont été pris en considération dans son élaboration et sa rédaction;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Président-directeur général concernant le DO relatif au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER le Dossier d'opportunité relatif au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique, substantiellement conforme au projet soumis aux administrateurs en date du 15 septembre 2015;

ET

D'AUTORISER le Président-directeur général à transmettre le Dossier d'opportunité relatif au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique accompagné de l'ensemble des annexes à la ministre du Tourisme, Madame Dominique Vien, responsable de la Régie des installations olympiques, pour qu'il soit soumis pour analyse et approbation aux instances gouvernementales appropriées.

Les membres du conseil souhaitent inscrire au procès-verbal une mention de félicitation aux équipes ayant participé à l'élaboration du Dossier d'opportunité pour le remplacement de la toiture du Stade, pour la qualité de cet important travail.

3. Institution d'un régime d'emprunts par la Régie des installations olympiques, valide jusqu'au 31 octobre 2018, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 166 500 000 \$

M. Philip Tousignant se joint à l'assemblée à 18h15. Il dépose séance tenante un projet de résolution préparé par le ministère des Finances concernant l'institution d'un régime d'emprunts par la Régie des installations olympiques, valide jusqu'au 31 octobre 2018, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 166 500 000 \$.

RÉSOLUTION 7800

ATTENDU QUE le paragraphe b du premier alinéa de l'article 14 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (chapitre R 7) prévoit que la Régie des installations olympiques peut accomplir tout ce qui est utile à la réalisation de ses fins, et notamment, contracter des emprunts par billets, obligations ou autres titres, au taux d'intérêt et aux autres conditions que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE la résolution numéro 7746, adoptée le 17 mars 2014 par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, institue un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2016, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 100 000 000 \$, répartis de la façon suivante;

- a) 16 000 000 \$ pour des emprunts à court terme, pour ses dépenses d'opérations;
- b) 74 200 000 \$ pour des emprunts à court terme ou à long terme pour ses projets d'immobilisation;
- c) 9 800 000 \$ pour les frais d'études pour le remplacement du toit du stade olympique.

ATTENDU QUE le décret numéro 504 2014 du 2 juin 2014 autorise la Régie des installations olympiques à instituer ce régime d'emprunts;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A 6.001), la Régie des installations olympiques désire instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2018, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 166 500 000 \$, dont 17 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 98 200 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissements, 7 800 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour les frais d'étude pour le remplacement éventuel du toit du Stade olympique et 43 500 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour le projet d'aménagement de la Tour du Stade olympique pour location à la Fédération des Caisses Desjardins du Québec;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, la Régie des installations olympiques désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités, soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

ATTENDU QUE les emprunts à court terme ou par marge de crédit prévus à ce régime d'emprunts permettront de financer les besoins opérationnels ainsi que les travaux requis à la réalisation de projets d'investissements;

ATTENDU QUE, à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés aux fins de projets d'investissements seront convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme;

ATTENDU QUE les coûts découlant des emprunts contractés aux fins du projet d'aménagement de la Tour du Stade olympique pour location à la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ne feront pas l'objet d'une subvention de la part du gouvernement et seront assumés à même les revenus autonomes de la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire la convention de prêt à court terme du 23 décembre 2011 et la convention de marge de crédit du 2 mai 2007 conclues entre la Régie des installations olympiques et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, incluant toute modification;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le régime d'emprunts institué par la résolution numéro 7746, adoptée le 17 mars 2014 par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de résolution, ci-joint en annexe, préparé par le ministère des Finances concernant l'institution d'un régime d'emprunts par la Régie des installations olympiques, valide jusqu'au 31 octobre 2018, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 166 500 000 \$, substantiellement conforme au projet soumis aux administrateurs en date du 15 septembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18h 30.


Maya Raic
Présidente
Denis Privé
Secrétaire